



Relations

Pour qui veut une société juste

NUMÉRO 757

JUIN 2012

L'eau du Québec entre nos mains

Fragilité d'une ressource vitale

La Politique de l'eau à renforcer

Aux sources de notre imaginaire

Vers la privatisation
d'un bien commun?

Vagues de luttes citoyennes
pour l'eau

Le Saint-Laurent, patrimoine
national

Éloge du roman ou l'écume de l'existence

5,50 \$



ARTISTE INVITÉ:
YVAN LAFONTAINE

ACTUALITÉS	4
HORIZONS	
La Ferme Berthe-Rousseau	9
Martin Couture	
LE CARNET	
DE WAJDI MOUAWAD	
Une expérience identitaire (cinquième partie)	10
HUIT VARIATIONS SUR LE TEMPS	
CHRONIQUE LITTÉRAIRE	
En attente du séisme	28
Suzanne Jacob	
AILLEURS	
L'an II de la révolution tunisienne	30
Lise Garon	
REGARD	
Éloge du roman ou l'écume de l'existence	33
Marc Chabot	
CONTROVERSE	
Intégration des immigrants: un problème de ressources ou de finalités?	36
Stephan Reichhold	37
André Jacob	
EN BREF	38
MULTIMÉDIAS	39
LIVRES	40

Couverture: Yvan LaFontaine, *Fond tenu*, 2009, infographie et burin, 62 x 80 cm

DOSSIER

L'EAU DU QUÉBEC ENTRE NOS MAINS

Source et symbole de vie, l'eau est l'objet de nombreuses convoitises dans un contexte où la marchandisation de la nature s'accélère. Une réflexion sur l'appauvrissement de cette ressource s'impose, de même qu'une analyse de notre Politique nationale de l'eau. Quels sont les enjeux actuels entourant le fleuve Saint-Laurent? Quels sont les combats menés par les citoyens pour protéger nos rivières, par exemple, et lutter contre la privatisation des services publics de l'eau? Quel rapport particulier les Québécois entretiennent-ils avec l'eau et l'univers maritime?

L'eau du Québec entre nos mains	11
Amélie Descheneau-Guay	
Fragilité d'une ressource vitale	13
Nicolas Milot	
La soif américaine	14
Nicolas Milot	
La Politique de l'eau à renforcer	16
Yenny Vega Cardenas	
L'exploitation des hydrocarbures dans le Golfe	18
Nicolas Milot	
Le Saint-Laurent, patrimoine national	19
Pierre Cazalis et Gaston Déry	
Vers la privatisation d'un bien commun?	21
Dominique Bernier	
Halte à l'eau embouteillée!	23
Catherine Caron	
Vagues de luttes citoyennes pour l'eau	24
Édith Lacroix et Céline Masse	
Aux sources de notre imaginaire	26
André Beauchamp	

ARTISTE INVITÉ

Yvan LaFontaine est estampier, peintre et infographe. Il a étudié en gravure à l'École des beaux-arts de Montréal et en arts plastiques à l'UQAM. Il réutilise et transforme des documents photographiques d'un autre temps et d'un autre contexte, les présentant dans l'œuvre comme le réel alors qu'ils sont, en fait, parcelles de mémoire. Le temps historique, diachronique, est soudain ramené dans le monde incertain de la synchronie. Il a présenté des expositions au Québec comme à l'étranger, notamment au Portugal et au Mexique, en 2011, en Argentine, en Bulgarie et en Australie, en 2010. Consulter : <y-lafontaine.com>.

FONDÉE EN 1941

La revue *Relations* est publiée par le Centre justice et foi, un centre d'analyse sociale progressiste fondé et soutenu par les Jésuites du Québec. Depuis 70 ans, *Relations* œuvre à la promotion d'une société juste et solidaire en prenant parti pour les exclus et les plus démunis. Libre et indépendante, elle pose un regard critique sur les enjeux sociaux, économiques, politiques et religieux de notre époque.

DIRECTRICE
Élisabeth Garant

RÉDACTEUR EN CHEF
Jean-Claude Ravet

RÉDACTRICE EN CHEF ADJOINTE
Catherine Caron

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION
Amélie Descheneau-Guay

ADJOINT PROMOTION/PUBLICITÉ
Emiliano Arpin-Simonetti

DIRECTION ARTISTIQUE
Mathilde Hébert

ILLUSTRATIONS
Jacques Goldstyn, Lino, Marie Surprenant

RÉVISION/CORRECTION
Éric Massé

COMITÉ DE RÉDACTION
Gregory Baum, Gilles Bibeau, Gilles Bourque, Eve-Lyne Couturier, Céline Dubé, Guy Dufresne, Jean-François Filion, Mouloud Idir, Nicole Laurin, Agusti Nicolau, ¹Guy Paiement, Rolande Pinard, Jacques Racine, Louis Rousseau

COLLABORATEURS
André Beauchamp, Jean-Marc Biron, Dominique Boisvert, Marc Chabot, Suzanne Jacob, Vivian Labrie, Wajdi Mouawad, Carolyn Sharp, Marco Veilleux

IMPRESSION HLN
sur du papier recyclé contenant 100 % de fibres post-consommation.

DISTRIBUTION LMPI / HDS Canada

Relations est membre de la SODEP <www.sodep.qc.ca>

Les articles de *Relations* sont répertoriés dans *Repère*, *EBSCO* et dans l'*Index de périodiques canadiens*, publication de Info Globe.

ABONNEMENTS Ginette Thibault
8 numéros (un an) : 35 \$ (t. i.)
Deux ans : 65 \$ (taxes incluses)
À l'étranger : 55 \$ Étudiant : 25 \$
Abonnement de soutien : 100 \$ (un an)
TPS : R119003952 TVQ : 1006003784

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec: ISSN 0034-3781
Version virtuelle:
ISSN 1929-3097

Nous reconnaissons l'appui financier du gouvernement du Canada, par l'entremise du Fonds du Canada pour les périodiques (FCP) pour nos activités d'édition.

Canada

BUREAUX
25, rue Jarry Ouest
Montréal (Québec) H2P 1S6
tél.: 514-387-2541
télééc.: 514-387-0206

relations@cjf.qc.ca
www.revue-relations.qc.ca

Pour un projet de société

Près de 300 000 personnes se sont rassemblées à Montréal, le 22 avril dernier, pour célébrer le Jour de la Terre en formant une immense main humaine. Belle idée, cette main collective. Une main protectrice en souci de la Terre, dressée contre ce qui la mutile et la ravage. Un immense stop à l'insouciance prédatrice. Une main comme un arbre dont les racines s'enfouissent dans nos pratiques quotidiennes et collectives, et les branches se déploient dans notre imaginaire. Comment ne pas y discerner aussi la sève printanière du mouvement étudiant qui irrigue le Québec, drainant avec elle le courage, la détermination, l'audace, la créativité et le rêve d'une société fraternelle et solidaire – et être soulevé par cette vague d'humanité!

Nous vivons à une époque charnière. Nous le pressentons dans les multiples mouvements de solidarité, dans la fébrilité des voix qui s'élèvent pour des causes sociales et environ-

dupe. Ses chroniqueurs attirés revêtent leurs habits de combat, appelant à la ligne dure – surtout ne pas plier – devant la « menace » de la démocratie participative et de la désobéissance civile. Quand le quotidien au plus fort tirage au Québec, le *Journal de Montréal*, préfère consacrer sa une à un fait divers plutôt qu'à un événement historique de l'ampleur de celui du 22 avril, cela en dit long sur le malaise que celui-ci génère.

Un renouveau politique et social se dessine à l'horizon. Certains diraient un projet de société. Mais voilà un vilain mot dans une société gérée de plus en plus comme une entreprise: ce qui convient, c'est plutôt un plan d'affaires pour optimiser la mainmise économique et technique du monde en transformant tout en valeurs monnayables. Il faut que ça produise, rapporte et enrichisse les élites économiques et financières coûte que coûte. Et comme celles-ci sont de moins en moins rattachées et redevables aux communautés locales, suspendues qu'elles sont à la spéculation globalisée, leur seule préoccupation sera le rendement à court terme de leurs actions. Le souci du bien commun et du territoire, le bien-être de la population, la justice, l'égalité, le partage, la responsabilité n'entrent guère dans leur champ de vision, sinon comme des slogans vides de sens, dont on se sert pour légitimer le statu quo et maintenir les citoyens dociles et passifs dans leur rôle de clients et de consommateurs. « Je n'écoute que la majorité silencieuse », comme l'a dit si bien Jean Charest.

On se rappelle la bouffonnerie du premier ministre évoquant à demi-mot les camps de travail pour les manifestants chahutant aux portes du Salon du Plan Nord. Rires et applaudissements parmi les gens d'affaires rassemblés. Scandale ailleurs. On a moins insisté sur la chute de sa blague qui exprimait pourtant un profond

mépris pour la démocratie et la citoyenneté. Il a, en effet, ajouté gloussant: «... en espérant que ça va tous nous permettre de travailler fort », comme si les revendications sociales, les débats publics sur une vision de l'éducation cohérente avec un projet de société démocratique n'étaient qu'empêchements à accomplir des choses sérieuses. François Legault n'a pas dit autre chose en interpellant les étudiants en grève pour qu'ils retournent en classe: « C'est fini la récréation! »

Mais les nombreuses manifestations publiques des derniers mois témoignent que nous avons la solidarité bien ancrée dans la mémoire collective. Le souffle de la liberté anime toujours notre existence que certains aimeraient rapetisser à la vie privée, domestiquer et asservir aux dieux du marché. En optant pour l'expression d'une manière d'être collective qui lui soit propre et digne d'exister, le peuple québécois n'est-il pas en train de puiser à même la source qui peut donner sens à son existence comme nation politique? Et le pousser à écrire enfin son acte de naissance politique: sa Constitution?

Le philosophe tchèque Karel Kosik disait que la grandeur d'une « petite nation tient à son esprit », à sa culture, à une « vérité spirituelle » qui innerve sa vie politique et l'empêche d'être un jouet entre les mains des grandes puissances économiques et militaires¹. On l'oublie trop souvent, un citoyen est aussi un quêteur de sens. La politique n'est pas qu'affaire de sous et de gouvernance, comme voudraient le laisser croire ceux qui nous dirigent actuellement.

« On ne met pas du vin nouveau dans de vieilles outres, est-il écrit dans les Évangiles, autrement les outres se rompent et le vin se répand. » Jean Charest est une vieille outre!

JEAN-CLAUDE RAVET



Yvan LaFontaine, *Rapides*, 2009, infographie et burin, 62 x 78 cm

nementales: éducation, santé, Plan Nord, harnachement des rivières sauvages, gaz de schiste, etc. Toutes ces expressions citoyennes évoquent une aspiration à des changements majeurs touchant aux fondements de notre société. L'establishment politique et économique n'en est d'ailleurs pas

1. *La crise des temps modernes*, Paris, Éd. de la Passion, 2003, p. 238.



L'aide canadienne internationale en terrain miné

La collaboration entre des compagnies minières et l'ACDI pose de sérieux enjeux de droits humains.

MARIE-SOPHIE VILLENEUVE

L'auteure a œuvré trois ans comme volontaire internationale dans le cadre de programmes financés par l'ACDI et travaille présentement au Québec dans le milieu des droits de la personne

C'est à l'automne dernier que l'annonce est tombée: l'Agence canadienne de développement international (ACDI) appuiera l'implantation de programmes de responsabilité sociale menés par des compagnies minières dans les pays en développement. Une série d'initiatives ont ainsi été dévoilées, dont trois projets-pilotes associant des compagnies à des organismes non gouvernementaux (ONG) d'aide au développement, avec une enveloppe de 6,7 millions de dollars étalés sur cinq ans. Le plus important de ces projets est mené par IAMGOLD au Burkina Faso, en collaboration avec Plan Canada. Les deux autres sont implantés par Vision mondiale avec Barrick Gold au Pérou, et par Entraide universitaire mondiale avec Rio Tinto Alcan au Ghana.

Ainsi, des ONG ne voient aucun mal à s'associer à des entreprises minières pour réaliser des projets dits sociaux

dans les communautés pauvres des pays en développement, malgré le fait que ces entreprises sont souvent responsables d'importantes violations de droits humains, de dommages environnementaux et de nombreux conflits sociaux un peu partout dans le monde. À cet effet, le cas de Barrick Gold au Pérou est scandaleux. Dans ce pays, l'entreprise est sérieusement pointée du doigt par des organisations locales, notamment en raison de la pollution de sources d'eau potable.

Pour justifier cette nouvelle orientation de l'aide canadienne, le même argument dogmatique revient constamment: comme on ne peut pas faire de développement sans le secteur privé, il faut travailler avec les entreprises multinationales. Ce type de collaboration, inusité dans l'histoire de l'aide internationale canadienne, s'inscrit dans une tendance lourde observable à l'ACDI et chez d'autres bailleurs de fonds majeurs. Elle rétrécit de façon hallucinante leur corridor de

pensée – et ainsi leur action – à une vision du développement strictement consacré à la promotion des investissements étrangers dans les pays pauvres. Ainsi, les aides financières destinées aux projets dont les objectifs ne correspondent pas à cette conception purement mercantile, tels les programmes de droits humains, ont été abolies.

Une telle approche de l'aide internationale a comme conséquence de mobiliser les ressources financières vers les seules priorités et besoins des entreprises multinationales, soit la formation du «capital humain» (la main-d'œuvre) et l'établissement des infrastructures et autres conditions dont elles ont besoin pour investir avec succès. L'exemple du projet d'IAMGOLD et de Plan Canada au Burkina Faso est révélateur. Les fonds servent à mettre en place des centres de formation des travailleurs et de stages dans l'entreprise.

Certains organismes soutiennent que le fait de travailler en coopération avec les compagnies minières permet-



tra de les amener à respecter les droits humains et les normes environnementales. Ils vont même jusqu'à affirmer que les projets développés sur le ter-

rain par les entreprises et leurs partenaires sont vraiment basés sur les aspirations et les besoins des communautés vulnérables. Cela témoigne, au mieux, de la frilosité de ces organisations à mordre la main qui les nourrit et, au pire, de l'aveuglement le plus total devant la réalité des rapports de forces inégaux qui se jouent sur le terrain de l'exploitation des ressources naturelles des pays en développement. Comme si les communautés pauvres avaient un quelconque accès aux lieux où sont véritablement décidées les orientations et les conditions de la croissance économique! Gardant cela à l'esprit, on peut raisonnablement douter de la crédibilité future des organisations – qui acceptent de collaborer avec des entreprises si fortement soupçonnées de causer du tort aux populations vulnérables ainsi qu'à l'environnement – d'être la voix qui représente les intérêts de ces populations.

En fait, l'idée même de travailler avec des entités responsables de graves violations de droits humains et de destructions environnementales n'est pas

si différente de celle qui conduit au financement de dictatures connues pour pratiquer la répression et s'appropriier les ressources en vue d'enrichir leur propre élite. La question fondamentale du respect universel des droits humains, en toute égalité, se pose en lien avec l'enjeu crucial de la lutte contre l'impunité des entreprises multinationales et celui de l'accès, pour les communautés issues des milieux plus pauvres, à des mécanismes de justice et de réparation.

De plus en plus de voix s'élèvent pour critiquer cette nouvelle approche de l'aide canadienne, ici comme à l'étranger, et la situer dans le contexte du tournant idéologique majeur pris par le gouvernement Harper en matière de politique étrangère. Mais ce gouvernement refuse toute discussion avec les acteurs intéressés, comme l'Association québécoise des organismes de coopération internationale, par exemple. La bataille, qui ne fait que commencer, sera ardue. ●

Jacques Goldstyn

Un grave recul dans les droits des réfugiés

Le projet de loi omnibus C-31 réduit dangereusement la protection offerte aux réfugiés par le Canada.

MOULOUD IDIR

En juin 2011, le gouvernement Harper, enhardi par sa majorité au Parlement, déposait un projet de loi (mieux connu sous le nom de C-4) visant à empêcher les passeurs

d'utiliser abusivement le système d'immigration canadien. En fait, il visait plus les réfugiés que les passeurs, en particulier les personnes qui fuient la persécution, dont les enfants. Avec le projet de loi omnibus C-31 (qui inclut le C-4), déposé le 13 février dernier par

le ministre canadien de la Citoyenneté et de l'Immigration, Jason Kenney, ces demandeurs d'asile seront soumis à une détention obligatoire minimale d'un an, sans possibilité de remise en cause des motifs justifiant leur maintien en détention.

Les conservateurs vont plus loin sur d'autres plans. Ils ajoutent de nouvelles restrictions s'appliquant aux réfugiés classés dans la catégorie dite

L'auteur est responsable du secteur
Vivre ensemble du
Centre justice et foi



«étrangers désignés», qui vise en particulier ceux provenant des pays présentés comme «sûrs et démocratiques» par les autorités canadiennes. Pourtant, beaucoup de pays considérés comme «sûrs» se livrent à différentes formes d'exactions et d'abus, même de la part des agents de l'État.

Le projet de loi donne aussi plus de pouvoirs discrétionnaires au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Ce dernier se réserve le droit de désigner comme tels certains pays, abolissant un mécanisme indépendant de surveillance jusqu'ici chargé de cette tâche. Cela donnera lieu à des calculs politiques arbitraires et partisans, car les critères en vertu desquels sont désignés les «bons» et les «mauvais» réfugiés demeurent souvent tributaires de considérations géopolitiques.

De nombreux observateurs estiment que le gouvernement fédéral veut notamment bloquer l'arrivée de demandeurs du statut de réfugiés provenant d'Europe, qui ont constitué 23% des demandes d'asile l'an dernier, une augmentation de 14% par rapport à 2009. Cette mesure ciblerait notamment les «gens du voyage» (les Roms) venant de Hongrie.

De plus, le projet de loi introduit la notion de «résidence permanente conditionnelle». Désormais, une amélioration de la situation politique du pays d'origine d'un réfugié pourrait entraîner la perte de son statut de résident permanent et son expulsion du Canada, sans possibilité de faire appel. Une telle mesure est inhumaine, car elle plongera dans l'insécurité de nombreux immigrants. Par exemple, une personne arrivée grâce à un programme de réinstallation de réfugiés il y a plus de dix ans, qui a refait sa vie et qui a fondé sa famille au Canada, risque de perdre son statut et d'être déportée. Les enfants nés au Canada de parents réfugiés en seront grandement affectés. La tradition canadienne voulant que tout immigré soit reconnu comme étant un futur citoyen n'est plus un principe de base.

Alors que le 60^e anniversaire de la Convention de Genève relative au statut des réfugiés vient d'être célébré, il est plus que jamais nécessaire d'exiger du Canada qu'il s'engage à améliorer les mesures de protection des réfugiés. Car le nombre de personnes déracinées dans le monde n'a jamais été aussi élevé depuis les 15 dernières années: il était estimé à 44 millions en 2010 par le Haut Commissariat pour les réfugiés. Et dans plus de 80% des cas, ces personnes trouvent refuge

dans les pays en voie de développement. Le Canada doit faire sa part.

Il est important de rappeler que ces reculs dans le droit d'asile s'inscrivent dans une tendance lourde qui affecte les politiques migratoires des États occidentaux. Délaissant leurs obligations en matière de protection des réfugiés, les États privilégient surtout l'immigration «utile» et «flexible» par le biais des programmes temporaires de travail. ●

Le Forum marchand de l'eau

À Marseille, le Forum mondial de l'eau a peut-être perdu le peu de crédibilité qu'il lui restait.

SYLVIE PAQUEROT

Le VI^e Forum mondial de l'eau (FME) se tenait à Marseille, en France, du 12 au 17 mars dernier. Convaincus que celui-ci n'a rien d'officiel, ni de légitime, puisqu'il est contrôlé par des acteurs privés en dehors du cadre de l'ONU, les mouvements sociaux rassemblés pour l'occasion au Forum alternatif mondial de l'eau (FAME) l'ont rebaptisé le Forum marchand de l'eau.

Depuis le second Forum mondial de l'eau à La Haye, en 2000, les affrontements entre des visions contradictoires et les pressions pour faire reconnaître, dans la déclaration ministérielle issue de chaque forum, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement comme droit humain, colorent les débats et la couverture médiatique de l'évènement. À cela s'ajoute la contestation de sa légitimité même et de sa prétention à dicter l'agenda mondial relatif à cet enjeu vital pour l'humanité. Cette an-

née marque toutefois une rupture significative sur tous ces plans.

Du point de vue du débat sur la légitimité du forum marchand, les faits ont en quelque sorte parlé à la place des mouvements sociaux puisque le FME, qui annonçait de 20 000 à 25 000 participants, n'aura même pas réussi à en attirer 10 000. La conférence ministérielle n'a pas réuni autant de délégations que par le passé: des gouvernements très actifs dans le dossier de l'eau, comme celui de la Norvège, n'y étaient pas présents. En somme, avec des dizaines de millions d'euros de fonds publics, le FME n'a atteint que 50% de son objectif de participation alors que le Forum alternatif, auquel le gouvernement français a refusé tout appui financier, a attiré près de 5 000 participants à ses différentes activités, alors qu'il n'en espérait que 2 000. Bien que les organisateurs annoncent la tenue du prochain FME en Corée du Sud en 2015, on peut se demander s'il survivra à sa

L'auteure est directrice adjointe de l'École d'études politiques de l'Université d'Ottawa



En ce qui concerne le droit à l'eau, si celui-ci est – pour la première fois – bien mentionné dans la déclaration ministérielle, le texte a été critiqué par la rapporteure des Nations unies sur le droit à l'eau et à l'assainissement elle-même, Catarina de Albuquerque. Celle-ci considère que le libellé ne rencontre pas les exigences des textes adoptés à l'ONU, qu'il s'agisse de la recommandation de l'Assemblée générale de juillet 2010 ou de la décision du Conseil des droits de l'homme de septembre 2010. À la suite de l'adoption de ces deux textes dans le système international officiel, il aurait été malvenu de ne pas abor-

der le droit à l'eau des textes en négociation pour la déclaration de Rio+20.

La bonne nouvelle dans tout cela ne se situe pas du côté du forum marchand mais bien de celui du forum alternatif, qui a montré que les mouvements citoyens sont prêts pour Rio+20, au-delà de la seule problématique de l'eau. La profondeur des analyses présentées dans les différents ateliers, la compréhension, évidente dans les débats, de l'articulation nécessaire entre les différents problèmes sociaux et environnementaux, la clarté des revendications en regard des problèmes identifiés illustrent une maturité impressionnante, qui s'est construite au fil des années de mobilisation. Les convergences avec d'autres mouvements portant d'autres revendications laissent espérer, pour Rio+20, une confrontation politique fondamentale entre économie verte et droits humains, entre sommet des États et sommet des peuples. ●

perte de crédibilité. Intitulé «Le temps des solutions», il n'aura apporté que bien peu à ce chapitre, réaffirmant sa foi dans les mécanismes économiques et réduisant les enjeux de l'eau aux exigences de l'économie verte. C'est ce que ses promoteurs entendent porter au Sommet Rio+20, fiers que l'eau y fasse partie des priorités.

der la question du droit à l'eau dans cette déclaration. C'était sans compter les pressions du Canada pour en réduire la portée. Ce dernier s'est fait rappeler durement à l'ordre par M^{me} Albuquerque lors de la Journée mondiale de l'eau, le 22 mars, en raison de la pression qu'il exerce aussi, conjointement avec les États-Unis, pour retirer

Budgets 2012 : un pas de plus vers l'austérité

Les derniers budgets provincial et fédéral se caractérisent par l'austérité, subtile dans un cas, manifeste dans l'autre.

EVE-LYNE COUTURIER

Le 20 mars dernier, le gouvernement Charest présentait le troisième budget de son mandat. La tradition veut que le ministre des Finances porte des souliers neufs pour l'occasion. Jouant avec l'image, Raymond Bachand avait préféré cirer les siennes en 2010, les ressemeler en 2011 et s'est offert de nouveaux lacets

en 2012. L'an prochain, nous promet-il, l'équilibre budgétaire sera atteint et une nouvelle paire pourra enfin être achetée. Mais en attendant, il nous a présenté un budget tout en douceur, sans éclat, tranquille. Aucun nouveau tarif, pas de nouvelles taxes, absence de coupes massives. Les grandes nouvelles ne touchent que les personnes âgées et le Plan Nord, le fleuron de la stratégie libérale.

Ainsi, le vaste chantier qui sera mis en place pour mettre à profit le territoire du Québec voit ses contours se définir un peu plus. On en sait davantage sur les redevances qui seront perçues sur les profits des minières (365 millions de dollars en 2011-2012) et sur le mode d'investissement privilégié par le gouvernement, comprenant la création de Ressources Québec, qui verra à s'assurer de la participation de l'État dans des projets miniers jugés promoteurs. Toutefois, les questions de la protection du territoire, de la relance à plus long terme des régions minières

L'auteure est chercheuse à l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS)



Manif-blocage à la Tour de la Bourse de Montréal le 16 février 2012. Photo : Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics

(par une diversification de l'économie locale, par exemple) et de la mise en place de structures sociales pour soutenir un boom minier sont laissées de côté.

En ce qui a trait aux personnes âgées, on nous annonce quelques nouvelles dépenses, mais on nous confirme surtout la création du Régime volontaire d'épargne-retraite (RVER). Ainsi, à partir de janvier 2013, les entreprises qui n'ont pas de caisse de retraite pourront – et devront à partir de janvier 2015 – offrir à leurs employés la possibilité de cotiser à des RVER directement à partir de leur chèque de paie. Derrière cet acronyme se cache un RÉER « volontairement obligatoire » qui sera choisi et géré par les entreprises, sans qu'elles aient à y cotiser. Il s'agit donc d'un système qui avantage

les institutions financières (qui gèrent les RVER) et les entreprises (à qui on offre une solution qui ne leur demande aucun investissement). Plutôt que d'encourager une gestion collective des retraites, le gouvernement fait reposer le risque sur chaque individu sans lui donner le contrôle sur les investissements faits en son nom.

Ce budget cherche essentiellement à faire oublier les précédents. En effet, les dernières années ont été riches en annonces de taxes, tarifs impopulaires et coupes. Ainsi, si les frais de scolarité explosent, si le tarif du bloc patrimonial de l'électricité augmente l'an prochain, si la « taxe santé » passe à 200 dollars par adulte, ce ne sont là que la matérialisation des annonces passées. La fadeur du budget de cette année cache la régressivité récurrente des décisions antérieures. Il ne s'agit pas à proprement parler d'un budget pré-électoral, mais il évite stratégiquement les controverses.

Ceux et celles qui aiment les émotions fortes pourront se consoler avec le budget fédéral du ministre Jim Flaherty, présenté le 29 mars dernier. Alors que les budgets du gouvernement Harper minoritaire nous avaient habitués à une certaine retenue, la majorité conservatrice frappe fort avec des coupes importantes et des choix budgétaires controversés. Outre les grosses coupes imposées à Radio-

Canada/CBC, à Environnement Canada et à l'Agence canadienne de développement international, qui suscitent l'indignation, on observe des mesures passées en douce comme le recentrement du financement de la recherche universitaire vers des domaines commercialisables, réduisant les investissements dans la recherche fondamentale.

Qui sont les gens affectés par les milliers d'emplois abolis? Des inspecteurs des aliments qui ne pourront s'assurer de la qualité de ce que nous mangeons, des préposés à Service Canada qui n'accompagneront pas les nouveaux chômeurs, ou encore des conseillers d'Immigration Canada qui ne traiteront pas les demandes de nouveaux arrivants.

Pourquoi s'indigner du budget Flaherty et ne pas se concentrer uniquement sur le budget Bachand? Parce que les effets de l'austérité idéologique des conservateurs se feront sentir au Québec dans les années à venir, que ce soit dans les transferts en santé et en éducation, les dépenses en mesures correctionnelles ou l'âge de la retraite repoussé. Déjà, le gouvernement conservateur demande aux provinces de compenser certains services et dépenses qu'il coupe ou modifie. Préparons-nous à y faire face. ●

**La démocratie est le pire des régimes,
à l'exception de tous les autres.**

(Winston Churchill)

... mais assurément le pire quand on la pervertit.



Alliance des professeures
et professeurs de Montréal



La Ferme Berthe-Rousseau

MARTIN COUTURE

La Ferme Berthe-Rousseau, située à Durham-Sud, est un milieu d'accueil où vivent des personnes fragilisées, des gens très différents les uns des autres, qui reconnaissent leur dépendance et leur difficulté à vivre seuls. On peut dire de la Ferme qu'elle est une expérience communautaire.

Il s'agit d'une véritable exploitation agricole, mais toute petite en comparaison avec les grandes exploitations québécoises. On y produit surtout des aliments destinés aux besoins des résidents de la maison, mais on en vend aussi localement. En plus de nous nourrir, le travail lié à la production agricole rythme nos journées toute l'année. Nous considérons que ce travail, à l'étable, aux champs, à la cuisine, à la fois simple et exigeant, contribue à la santé physique et psychologique de tous ceux qui vivent à la Ferme. De plus, notre production agricole nous met en lien avec nos voisins agriculteurs et avec le monde agricole en général, car même si notre production est marginale, elle exige la même fidélité et la même attention que celle des plus grandes fermes. Nous nous sentons fièrement paysans.

Si on parle encore d'expérience communautaire après 24 ans d'existence, c'est qu'on cherche encore comment faire communauté. On sait à peu près pourquoi on choisit de vivre ensemble; on cherche à être heureux et on suppose qu'on peut difficilement trouver le bonheur seul. On sait donc pourquoi, mais on ne sait pas exactement comment.

Il existe plusieurs façons de vivre avec d'autres. La vie en couple, la vie de famille ou tout simplement une vie sociale intense sont évidemment des voies privilégiées, mais elles ne sont pas accessibles à tous et ne comblent

pas les besoins de tout le monde. Nous existons donc pour tous ces gens qui sont seuls en raison de la maladie ou d'une dépendance quelconque, qui sont en recherche et sentent qu'une vie communautaire, au quotidien, peut les aider à trouver des réponses.

Nous avons développé avec les années quelques règles de base et des traditions, mais nous n'avons pas de constitution comme les communautés religieuses, ni de spiritualité commune. À défaut d'avoir toutes les réponses pour régler les détails de notre vie

Nous existons pour tous ces gens qui sont seuls en raison de la maladie ou d'une dépendance quelconque, qui sont en recherche et sentent qu'une vie communautaire, au quotidien, peut les aider à trouver des réponses.

communautaire, nous nous appuyons sur quelques convictions profondes. Nous affirmons que cette vie en commun est riche et porteuse de fruits, même si nous doutons dans les moments de crise. Nous croyons profondément que le bonheur ne dépend pas de la richesse mais qu'au contraire, on le retrouve plus facilement dans une vie simple et dans des rapports humains harmonieux. Nous croyons aussi que le travail et le contact avec la nature font partie de notre équilibre. À partir de ces certitudes, nous avançons en prenant soin les uns des autres et en soignant mutuellement nos blessures. Une fois les blessures pansées, nous essayons de nourrir notre espérance, de la transformer en projets, en actions concrètes. Nous devons aussi veiller à garder les portes ouvertes pour l'accueil des nouveaux et des passants, et pour nous garder en lien avec le village, la ville, le monde.

L'interdépendance des uns et des autres se vit à l'intérieur de la maison,

avec quelques voisins avec qui nous échangeons des services inestimables et avec notre grand réseau, dans la région et à Montréal. Nous devons multiplier ces liens qui ne sont malheureusement pas naturels dans une société riche et individualiste. Nous devons trouver une façon de proposer notre expérience de vie communautaire comme un projet qui interpelle autant des familles que des individus. Nous ne voulons pas que la Ferme grossisse; nous souhaitons qu'elle perdure et qu'elle soit féconde.

Nous continuons donc notre route depuis 24 ans malgré tout ça et avec tout ça. Il y a présentement quatre résidents réguliers à la Ferme qui partagent la maison avec les permanents, dont une famille. La plupart viennent de la région de Sherbrooke, en majorité des jeunes dans la vingtaine qui ont été confrontés à des problèmes de santé mentale et de toxicomanie. Il y a aussi fréquemment des gens de passage qui viennent pour moins d'un mois. On estime qu'environ 250 personnes ont habité à la Ferme depuis sa fondation.

Nous avons bien sûr de grands défis à relever pour assurer la pérennité de notre communauté dans les prochaines années. La Ferme étant un lieu de passage pour la plupart des gens qui viennent y habiter, le noyau des responsables est petit et fragile. Notre financement est irrégulier, notre réseau étant souvent aussi pauvre que nous. Ceci dit, l'histoire de la Ferme Berthe-Rousseau, depuis sa fondation, s'est construite sur la confiance et cela continue.

Nous avançons à contre-courant dans la société actuelle où il est encore possible de survivre même dans la solitude, même sans réseau. Or, notre société ne sera pas toujours riche. Nous continuons donc, humblement, à ouvrir de nouveaux chemins... au cas où. ●

L'auteur est résident permanent à la Ferme Berthe-Rousseau <monde.ca/cbr>



UNE EXPÉRIENCE IDENTITAIRE (CINQUIÈME PARTIE)

La schizophrénie a débuté à l'âge de l'enfance. «Ne joue pas avec ce garçon, c'est un arabe!» Cette injonction, je l'ai souvent entendue. Elle m'était adressée par ma mère qui, me revoyant de retour à la maison après une journée en compagnie d'un jeune réfugié venu s'installer avec ses parents en bordure de notre village – le sien avait été en proie à la destruction –, m'ordonnait de passer sous la douche et de bien me laver les cheveux, deux fois plutôt qu'une, pour prévenir la contagion. «Car les arabes sont pleins de poux!»

– Et nous, maman, que sommes-nous?

– Nous ne sommes pas des arabes.

– Que sommes-nous?

– Des phéniciens.

Bon. Cette affirmation, ce désir de ne pas être assimilés ni aux Palestiniens, «ces rats qui ont envahi notre pays et qui ont jeté la discorde entre nous», ni aux Israéliens, «ces juifs qui ont assassiné le Christ et qui contrôlent le monde grâce à leur félonie et à leur argent usurpé», était le credo de bien des Libanais chrétiens qui n'avaient plus, pour se définir, qu'une affirmation négative (nous ne sommes pas des arabes ni des juifs) ou le souvenir fantasmé d'une civilisation disparue depuis longtemps – ces phéniciens, inventeurs d'alphabet et grands navigateurs – dont il ne subsiste aujourd'hui que des vestiges.

Négation et disparition ne font pas des enfants forts et le contraste fut saisissant lorsqu'un jour, faisant la file à la Banque nationale du Canada pour mettre au point mon remboursement

de prêts à la fin de mes études, je me suis fait traiter d'arabe par une dame juste derrière moi. Elle me promit avec une colère venue du fond des ténèbres de son âme, rien de moins que l'extermination de mon peuple et que ce sera bien fait pour ma sale face d'hostie de tabernacle de faux prêtre et qu'elle, Québécoise sur la terre du Québec, elle allumera un feu de joie et qu'elle se fera un plaisir du calice de brûler les crânes de tous les arabes venus polluer sa nation. Elle s'est fait interrompre dans sa logorrhée par un homme qui lui a demandé, bien gentiment, de se taire et de ne plus jamais dire qu'elle était Québécoise car elle déshonorait ce mot par ses propos, ce mot qui était pour lui l'espace de sa propre définition puisqu'il était, lui-même, un Québécois de souche depuis la fondation de la colonie, indépendantiste de père en fils, et que rien n'est plus enclin à la bonté que le peuple québécois.

Ce mot là donc, ce mot d'arabe, ne cesse de m'accompagner en toutes circonstances, dans le mépris, l'ignorance, la haine, l'amour, la curiosité et l'humour des autres. «Coudonc! Chez-vous, en Arabie, avez-vous ça, des tuques en pain pita?» Ah!ah!ah! que c'est drôle... être obligé de rire, justement parce que chez les gens qui nous ont invités, on doit faire bonne figure et rire à leurs farces plates. Puis, au détour d'un trajet d'autobus, comme pour vous consoler, un chauffeur vous demande quel livre il devrait lire, quel poète découvrir, quelle meilleure période de l'année voyager pour découvrir ce Liban qui le fait tant rêver.

– Ma femme et moi avons un ami libanais, il s'appelle M. Habib... vous le connaissez?

– Vous savez, les Habib, c'est comme les Tremblay dans l'annuaire...

Rien n'est noir, rien n'est blanc et ceux qui m'ont, des années durant, appelé l'Iranien, le Libyen ou le Marocain, parce qu'à leurs yeux «Tout ça, c'est un peu la même affaire, un peu comme les Noirs, on les différencie pas trop!», ont vite été effacés de ma mémoire par cette photographie, Josée Lambert, qui m'a fait voir le Liban et me l'a révélé. Ceux qui pensent que la violence est dans les gènes des arabes et que c'est pour cela qu'ils s'entre-tuent sont compensés par cet étudiant qui, une année durant, a cherché à comprendre les raisons de ces conflits pour les expliquer à son tour à ses camarades. Et les Wajji ou les Woudji ou encore les Washdzi sans parler des Washer ou les Wooshtiti qui tapissent ma vie de Québécois sont contrebalancés par les: «Wajdi... qu'est-ce que ça signifie?»

– Eh bien «El wajd», en arabe, signifie «l'existence», ou «le bonheur d'exister». Or, en arabe, quand on veut parler d'une chose comme étant la sienne, on lui rajoute le son «i». Wajd-i signifie donc «Mon existence» ou «Mon bonheur d'exister» et devient, par extrapolation, un mot d'amour comme lorsque l'on dit à quelqu'un: Tu es ma vie. Tu es mon extase. Pour faire court, Wajdi signifie «Je t'aime».

– Ah ouais!!!?

– Oui monsieur!

– Chaque fois que je t'appelle, je te dis que je t'aime!

– C't'en plein ça. C'est une jolie définition. Qui je suis? Je suis celui à qui tu dis «Je t'aime» chaque fois que tu l'appelles par son prénom.

(LA FIN AU PROCHAIN NUMÉRO)

L'eau du Québec

entre nos mains



Yvan LaFontaine, *L'impossible rêve*, 2006, infographie, 62 x 84 cm

AMÉLIE DESCHENEAU-GUAY

À la hauteur de Trois-Pistoles, on peut admirer, pendant quelques instants seulement, la descente millénaire du soleil dans la mer, ce même trajet ancestral du jour qui baisse et se fond dans l'horizon brumeux de l'estuaire du Saint-Laurent. Ces quelques secondes où l'eau, l'air et la terre se confondent en un tableau aux teintes fauves nous fait réaliser à quel point ces éléments, que l'on réfléchit souvent séparément, font partie intégrante d'un même grand écosystème auquel nous devons la vie et sont indissociables du territoire québécois.

Cette réflexion sur les berges des Basques fait écho à notre manière d'aborder la question de l'eau au Québec, qui recoupe plusieurs enjeux importants : la biodiversité, la qualité de l'eau, le transport fluvial, les dérivations vers les États-Unis, les dangers de l'exploitation pétrolière et gazière ou les effets d'une possible marée noire. Or, ces enjeux sont souvent traités séparément,

de manière parcellaire. Nous gérons de façon sectorielle une ressource vitale pour notre existence même. Ce type de gestion fragmentée, qui a d'ailleurs été reproché au IV^e Plan Saint-Laurent (2010) qui divisait le fleuve en « morceaux névralgiques », s'avère tout à fait adapté à la logique marchande, laquelle divise la nature en biens commercialisables par des processus de privatisation.

Heureusement, cette gestion en silo laisse maintenant de plus en plus la place à la « gestion intégrée » des bassins versants, fondée sur une approche territoriale et écosystémique de préservation de la nature. Cela signifie de penser l'écosystème comme étant un tout indivisible (eau, terre, air). Par exemple, lorsqu'il pleut, la pluie draine des éléments toxiques de la terre

«Volières. Matin de mai. Sainte-Luce-sur-Mer.
Et la pensée comme une aube à la bouche. Tu apprivoises
la gravité des choses, le galet dans la paume, l'abeille qui
tressaille entre les blés, la face cachée de Dieu sous
la pierre polie. Tu épelles le mystère : *existence*.»

PAUL CHANEL MALENFANT, *DU SEUL FAIT D'EXISTER*

vers les rivières et les lacs. Aussi, selon cette approche écosystémique, les projets d'exploration et de forage sont inquiétants pour l'intégrité de tout l'écosystème maritime, en particulier le Golfe, un milieu fragile et complexe. La biodiversité même de l'estuaire du Saint-Laurent en dépend. Si l'équilibre naturel de cette petite mer est bouleversé, c'est la source de l'alimentation des animaux de l'estuaire qui est affectée. Cela est alarmant dans un contexte de déclin déjà très prononcé des espèces vivantes dans le fleuve même.

Cette approche écosystémique ne doit pas faire l'économie – comme elle le fait souvent – d'une profonde réflexion sur notre modèle de développement. Car derrière les enjeux de gestion de l'eau, ce sont les questions de notre rapport à la nature dans son ensemble et de nos manières de vivre qui se dessinent. Les changements climatiques causés par notre modèle de développement font subir aux écosystèmes des pressions sans précédent. Seulement sur le fleuve Saint-Laurent, on note une baisse des niveaux de l'eau et la disparition du couvert de glaces en raison du réchauffement du climat. Nous vivons ainsi les ressacs du développement que nous connaissons, en Occident, depuis la seconde moitié du XX^e siècle. Celui-ci vise à adapter les écosystèmes aux exigences du marché, au lieu que l'économie elle-même s'adapte aux caractéristiques spécifiques des écosystèmes.

Ainsi, la question de l'eau est désormais inséparable d'une remise en question de notre modèle de développement productiviste, en particulier de l'agriculture intensive de type industriel qui exige une importante quantité d'eau et dont la pollution est diffuse, éparsée, sournoise. Cette agriculture, de même que l'augmentation de la villégiature sur les lacs du Québec, entraînent une accumulation de phosphore dans les sols, le vieillissement accéléré des cours d'eau et des modifications de la chaîne alimentaire causant la disparition d'espèces.

Pourtant, à l'aube du dixième anniversaire de sa Politique nationale de l'eau, le Québec n'a toujours pas de règlement qui détermine les rejets autorisés de substances toxiques. Il est temps de reconnaître notre participation au déclin de la biodiversité et de la vitalité des milieux humides. Des espèces sont maintenant disparues en raison de nos choix. Comme le soulignait récemment Louis-Gilles Francoeur («Protéger l'eau. Pour vrai!», *Le Devoir*, 23 mars 2012), l'absence de bilan écosystémique ampute dangereusement la réflexion collective sur le sujet. Selon lui, notre

Politique de l'eau doit impérativement être repensée et intégrée à une politique de protection de la biodiversité en raison de leur caractère inextricable, de même qu'à une politique de protection des derniers grands cours d'eau vierges du Québec, «dont nous sommes les fiduciaires devant le reste de l'humanité» (*id.*).

L'eau du Québec est entre nos mains. Elle est une *res communis* («chose commune», selon le Code civil québécois) qui n'appartient à personne mais engage une responsabilité de tous dans sa protection. Assurer la pérennité de nos eaux, ces espaces fondateurs du pays, est une responsabilité collective. Comme le souligne André Beauchamp dans ce dossier, une chose est de gérer l'eau, au sens technique du terme, une autre est d'en percevoir l'enracinement. Ainsi, pour éviter une vision strictement gestionnaire, techniciste et désincarnée des «ressources naturelles», pour affirmer le caractère collectif de cet élément essentiel à notre existence, n'est-il pas primordial de partager et de transmettre notre soif de beauté et notre amour commun de la nature et du monde? ●



Fragilité d'une ressource vitale

L'appauvrissement des ressources en eau au Québec est préoccupant. Il exige un contrôle politique plus rigoureux.

NICOLAS MILOT

Qui aurait cru, il y a cinquante ans, que l'eau serait un jour considérée au Québec comme une ressource qui s'appauvrit? En effet, l'eau y a toujours été synonyme d'abondance. On a drainé les champs pour en évacuer l'eau en vue des récoltes. On a développé la filière hydroélectrique comme peu de nations l'ont fait. On a même envisagé, à plusieurs moments, son exportation pour en retirer des bénéfices importants! Mais, d'année en année, force est d'admettre que les ressources en eau montrent dans plusieurs cas des signes évidents de fatigue, de dégradation de qualité, voire de rareté.

Bien entendu, si on divise simplement la quantité d'eau par habitant ou par kilomètre carré de territoire, il y a beaucoup d'eau au Québec. Pour comprendre à quel point nos ressources en eau s'appauvrissent, il faut aller constater sur le terrain ce qui se passe. Alors, on s'aperçoit clairement que le développement économique québécois devra passer dorénavant par une nouvelle prise en compte de cette res-

source et par une meilleure compréhension des fragiles équilibres qui la soutiennent.

QUELQUES SIGNES D'APPAUVRISSMENT

C'est d'abord sur le plan de la qualité qu'on observe des signes évidents d'appauvrissement. Les eaux usées produites par l'urbanisation et rejetées sans traitement, le flottage du bois et l'intensification de l'agriculture ont contribué de différentes manières à augmenter la pollution des cours d'eau. Si plusieurs efforts d'assainissement ont été mis de l'avant depuis la fin des années 1970, la qualité de l'eau demeure un sujet de préoccupation. En effet, dans le *Portrait de la qualité des eaux de surface au Québec 1999-2008* du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, publié en 2012, on constate qu'environ 40 % des cours d'eau évalués présentent une qualité de l'eau à l'embouchure allant de douteuse à très mauvaise. Ceux-ci sont pour la plupart concentrés dans le sud de la province, là où l'agriculture, l'urbanisation et les activités industrielles se côtoient.

D'autre part, c'est aussi sur le plan quantitatif qu'on constate un appauvrissement. Des sources d'eau souterraine montrent des signes d'épuisement. Des cours d'eau atteignent des niveaux très bas durant l'été et, quelquefois, pendant plusieurs semaines. En même temps, des inondations surviennent plus fréquemment. On observe davantage d'épisodes d'orages violents en été dans le sud du Québec. Les crues printanières sont beaucoup plus complexes à gérer étant donné la fréquence plus grande de redoux hivernaux et de pluies importantes lors de la saison froide. L'inondation causée par la rivière Richelieu, en 2011, qui a eu des conséquences majeures sur les populations riveraines, est un exemple de l'accentuation de ce genre de situation.

Enfin, et sans doute de manière plus subtile, le développement de la société québécoise au fil des ans a eu comme effet de perturber immensément les écosystèmes aquatiques, notamment dans le sud. Les milieux humides de la plaine du Saint-Laurent ont été en grande partie détruits pour faire place à l'agriculture et à l'urbanisation. Les équilibres entre les fonctions écologiques sont notamment dérangés par la présence de nutriments dans les cours d'eau. Les épisodes de prolifération des cyanobactéries, observés chaque été dans de nombreux lacs, en témoignent. Celles-ci sont naturellement présentes dans les cours d'eau. C'est l'apport important de phosphore (provenant de fertilisants,

L'auteur est professeur associé à l'Institut des sciences de l'environnement de l'UQAM

Le développement de la société québécoise au fil des ans a eu comme effet de perturber immensément les écosystèmes aquatiques, notamment dans le sud. Les milieux humides de la plaine du Saint-Laurent ont été en grande partie détruits pour faire place à l'agriculture et à l'urbanisation.



Yvan LaFontaine,
Méandre, 2009,
infographie et burin,
62 x 80 cm

entre autres) qui provoque cette prolifération, entraînant la formation de fleurs d'eau vert bleuâtre à la surface. Si les cyanobactéries produisent des toxines, leur présence peut également être dangereuse, notamment pour la baignade.

Que ce soit sur les plans qualitatif, quantitatif ou écologique, les perturbations que connaissent les ressources en eau sont pour la très grande majorité directement liées à l'utilisation que nous faisons du territoire et de la ressource elle-même. Et même si nous en arrivions à améliorer nos pratiques de manière individuelle, la gestion future des ressources en eau sera confrontée à deux phénomènes, soit l'accentuation des conflits d'usages et l'incertitude générée par les changements climatiques et les nouvelles technologies.

LA SOIF AMÉRICAINE

Depuis une quarantaine d'années, des propositions de projets d'exportation massive d'eau du Québec vers les États-Unis refont régulièrement surface. Cette possibilité est bien réelle. Plusieurs États agricoles du Midwest ont soif, leurs ressources en eau s'étant dangereusement épuisées. Le maintien de l'activité agricole chez eux risque, dans un horizon rapproché, de reposer sur l'importation de quantités significatives d'eau douce. D'autre part, la proximité du bassin versant du fleuve Mississippi et des Grands Lacs permet d'envisager l'érection d'infrastructures destinées aux transferts d'eau.

Au Québec, les partisans de l'exportation de l'eau fondent leur argumentaire sur deux idées principales. Primo, l'eau douce qui coule dans les grandes rivières du Québec – principalement vers la baie James – serait une pure perte puisqu'elle se mêle à l'eau salée sans être valorisée. Secundo, les exportations éventuelles d'eau douce ne menaceraient pas la souveraineté du Québec sur cette ressource; les Québécois ne seraient donc pas affectés par son éventuelle rareté. Bien entendu, à ces deux conceptions se rattache l'attrait pour un gain financier jugé significatif pour l'économie nationale.

Le premier de ces deux arguments n'est recevable que si l'on adopte une posture utilitariste dans notre rapport à l'eau. L'eau n'aurait d'intérêt que si elle est « utilisée », que si sa valeur est transférée en valeur d'utilité, notamment monétaire. Or, l'eau est une des composantes essentielles des diverses réalités écologiques caractérisant le territoire québécois. Soustraire une quantité appréciable de cette eau en l'exportant aurait assurément des conséquences incalculables sur l'équilibre des écosystèmes terrestres et aquatiques.

Quant à la souveraineté du Québec sur l'eau, il est permis de croire que si un jour le moratoire sur l'exportation sur l'eau est levé et que cette ressource fait l'objet d'une exportation formelle, les forces économiques qui bénéficieront le plus de cet échange feront tout en leur pouvoir pour assurer la pérennité des transferts. Dans un contexte où l'Accord de libre-échange nord-américain (l'ALÉNA) sert de base aux ententes commerciales entre le Canada et les États-Unis, l'eau se verra assurément menacée par des pressions visant à en faire un bien d'exportation, assujetti au traité commercial, et diminuant du même coup la capacité du Québec à assurer le contrôle global sur ses réserves d'eau douce. **N. M.**

LES CONFLITS D'USAGES

La multiplication des utilisations de l'eau et du territoire crée une pression telle sur les écosystèmes que des activités, qui prises individuellement ont peu de conséquences, produisent ensemble les conditions menant à la dégradation des cours d'eau. Ces effets cumulatifs représentent un défi important et exigent d'aller plus loin que la simple identification des responsables de ces effets non désirés sur l'environnement. Il s'agit de procéder collectivement au choix des activités à privilégier, des solutions à apporter ou des nouvelles modalités d'aménagement à proposer.

Ces conflits d'usages sont d'autant plus difficiles à gérer que les effets peuvent être observés à différentes échelles et, quelquefois, bien loin des gestes qui en sont les causes. Prenons par exemple la situation du Saint-Laurent. Depuis une dizaine d'années, des scientifiques ont découvert des zones anoxiques dans certains secteurs de l'estuaire. Ces zones pauvres en oxygène sont principalement le résultat des apports excessifs en nutriments dans le fleuve. Il en découle une explosion momentanée de la vie aquatique qui, après quelque temps, consomme en trop grande quantité l'oxygène présent dans l'eau. Les conséquences sont alors catastrophiques sur le plan écologique. Pour y remédier, il faut remonter à la source, c'est-à-dire aux champs, là où sont déversés les fertilisants, et aux municipalités où sont prises les décisions qui auront, en dernière analyse, une influence néfaste sur la santé du fleuve.

Le fleuve est, d'autre part, le théâtre de plusieurs autres conflits d'usages. En effet, du lac Saint-François au Golfe, en passant par le lac Saint-Pierre, la gestion du Saint-Laurent doit permettre la cohabitation de la navigation commerciale et de plaisance, l'approvisionnement en eau douce suffisamment propre à la consommation, la pêche sportive et commerciale, la production d'hydroélectricité, tout en assurant le maintien des derniers écosystèmes aquatiques. À cela s'ajoutent les pressions des compagnies qui veulent exploiter les réserves de pétrole se trouvant dans le Golfe. Ces nouveaux défis doivent être pris en compte dans les efforts visant à protéger les écosystèmes fluviaux qui déjà, nous l'avons vu, sont menacés par les activités existantes.

DE GRANDES INCERTITUDES

Le réchauffement planétaire est assurément une grande cause d'incertitude. Concrètement, les changements climatiques modifient les conditions environnementales normales qui ont été à la base du développement de notre société. Une plus grande variabilité pourrait caractériser, à plus ou moins long terme, l'importance des précipitations de pluie et de neige, la longueur des hivers et des étés ou le nombre et l'intensité des événements extrêmes (orages, inondations, verglas). C'est l'essentiel de notre rapport à l'eau qui se voit ainsi perturbé.

Par ailleurs, de nouveaux types de projets reposant sur des innovations technologiques génèrent aussi de l'incer-



titude. C'est entre autres le cas des conséquences possibles de l'exploitation des gaz de schiste. Situé dans la plaine du Saint-Laurent, au cœur de la zone habitée du Québec, le territoire visé par cette industrie pourrait être le lieu d'un conflit important entre le développement de cette activité et la capacité de traitement des eaux usées, de même que l'approvisionnement en eau potable des populations. En effet, l'expérience américaine nous enseigne que dans

Parce qu'il s'agit d'une ressource particulière et vitale, le défi ultime pour le Québec sera de parvenir à dire non, à refuser certains projets ou certaines formes de développement incompatibles avec une gestion durable de l'eau.

plusieurs États – notamment la Pennsylvanie et l'Ohio –, les forages nécessaires à l'extraction ont entraîné différentes formes de contamination de l'eau souterraine. Les eaux usées produites par l'industrie ne peuvent pas être totalement prises en charge par les municipalités, dont la capacité de traitement est limitée.

Dans ce contexte, l'industrie et ses opposants s'affrontent en soutenant la capacité ou l'incapacité de la technologie existante à favoriser un développement écoresponsable de cette filière gazière.

DES CHOIX DE SOCIÉTÉ

La gestion des ressources en eau ne peut plus être envisagée simplement dans une perspective technique. La très grande variabilité des systèmes et la multiplication des conflits d'usages impliquent de faire des choix qui sortent de la simple rationalité technique et qui reflètent davantage une vision collective du rapport que les Québécois veulent entretenir avec l'eau.

Depuis l'adoption de la Politique nationale de l'eau, en 2002, des mécanismes de concertation ont été mis en place pour mieux gérer les ressources en eau. Les organismes de

bassins versants¹ ont graduellement pris leur place et on assiste, en cette année 2012, aux premières activités du Forum Saint-Laurent, un espace qui devrait permettre la concertation autour des grands enjeux interconnectés touchant le fleuve.

Le premier de ces défis est de consolider les liens entre les approches de concertation, impliquant des organisations de citoyens, et le fonctionnement classique de l'État, soit le travail des élus provinciaux et municipaux, de même que celui des acteurs de la fonction publique. Les choix collectifs provenant des efforts de concertation doivent trouver une place réelle et légitime au sein de notre société, essentiellement organisée autour des mécanismes de démocratie représentative. Plusieurs apprentissages ont été faits sur ce plan à l'échelle locale. Le défi de mettre en place la concertation à l'échelle du fleuve demeure néanmoins entier.

Un deuxième défi consiste à assurer l'intégration véritable des acteurs économiques, à la base des efforts de développement, au sein des efforts de concertation. En effet, ceux-ci ne sont pas formellement tenus de jouer le jeu de la concertation. Plusieurs préfèrent s'en tenir à une action classique de représentation auprès des élus et des fonctionnaires. La nature des choix collectifs à prendre et l'incapacité – ou le refus – de l'État de trancher dans certaines situations incitent pourtant à voir dans la concertation une voie nécessaire pour parvenir à faire certains choix de société.

Enfin, parce qu'il s'agit d'une ressource particulière et vitale, le défi ultime pour le Québec sera de parvenir à dire non, à refuser certains projets ou certaines formes de développement incompatibles avec une gestion durable de l'eau. En effet, laissée aux seuls intérêts de ceux qui possèdent les moyens d'exploiter le territoire québécois, la gestion de l'eau ne pourra répondre aux intérêts communs de la population. Il revient donc aux citoyens et à l'État de servir de rempart au néolibéralisme qui a réussi à faire que les ressources en eau du Québec, pourtant jugées infinies il y a peu de temps, deviennent dangereusement limitées. ●

Yvan LaFontaine,
Réverbération, 2009,
infographie,
62 x 92 cm

1. Un bassin versant est un écosystème qui inclut autant les eaux de surface (lac, cours d'eau, milieu humide) que souterraines. C'est à l'intérieur de ses limites que les utilisations du territoire et les activités humaines influencent la qualité de l'eau, de l'amont vers l'aval. Consulter <robvq.qc.ca>.

La Politique de l'eau à renforcer

La Politique nationale de l'eau et la loi sur l'eau sont d'importantes avancées pour préserver et mieux gérer cette ressource au Québec, mais beaucoup reste à faire pour y réussir.

YENNY VEGA CARDENAS

L'auteure est candidate au doctorat en droit à l'Université de Montréal; ses recherches portent sur le droit de l'eau en Amérique du Nord

Le Québec bénéficie d'une situation hydrographique extrêmement favorable, puisque la majeure partie de son territoire est composée d'eau douce. Cependant, il a longtemps géré cette ressource d'une manière permissive qui a entraîné sa pollution. Depuis les années 1980, la législation sur l'eau a commencé à se développer avec parcimonie, l'État et la population prenant conscience de l'importance de s'attaquer aux diverses sources de pollution de l'eau.

Ce n'est qu'en 2002 que le Québec s'est doté d'une Politique nationale de l'eau, à la suite de la vaste consultation sur la gestion de l'eau organisée par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) en 1999. Depuis, le cadre réglementaire concernant l'eau se développe graduellement dans le but de la préserver pour les générations futures, telle étant la volonté exprimée par la population québécoise. Plus particulièrement, cette politique a inspiré l'adoption, en 2009, de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection*, communément appelée la loi sur l'eau.

L'EAU, CHOSE COMMUNE

Le premier enjeu ciblé dans la Politique nationale de l'eau concerne le statut de l'eau. Ainsi, la politique et la loi confirment le caractère collectif et non appropriable de cette ressource, et ce tant en ce qui concerne l'eau de surface que l'eau souterraine. Plus particulièrement, la loi considère l'eau en tant que « chose commune » (article 1) faisant partie du patrimoine commun de la nation québécoise. Ce concept implique la responsabilité de conserver ce patrimoine avec ses caractéristiques initiales, dans le but de le transmettre aux nouvelles générations.

Compte tenu de la reconnaissance de l'eau en tant que chose commune non commercialisable, son exportation sous la forme de prélèvements massifs est interdite, sauf pour des motifs humanitaires. Malgré cette interdiction, l'exportation d'eau dans des contenants de 20 litres ou moins est permise, malgré le mécontentement de certains groupes environnementaux et sociaux. En effet, ce type de commerce semble aller à l'encontre du statut de l'eau en tant que chose commune non appropriable¹.

Ce statut de « chose commune » implique également l'accès à l'eau pour la satisfaction des besoins humains. À cet égard, la loi reconnaît le droit à l'eau potable qui a été largement invoqué par les groupes sociaux lors de la consultation publique de 1999. Cependant, cela n'est pas suffisant: encore faut-il le mettre en œuvre. La législation existante est limitée et ne reconnaît pas que ce droit peut être compromis par des infrastructures inadéquates ou par la pollution. Actuellement, seul celui qui estime que son droit à l'eau potable est compromis par un prélèvement d'eau peut demander la tenue d'une enquête au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Or, en plus de ce recours auprès du ministre, la loi aurait dû prévoir des recours judiciaires permettant d'assurer la protection immédiate du droit à l'eau, puisque celui-ci est intimement lié au droit à la vie.

UNE GESTION INTÉGRÉE DE L'EAU

Un deuxième enjeu de la Politique cible l'amélioration de la gouvernance de l'eau au Québec. À ce sujet, la Politique adopte le modèle de gestion intégrée de l'eau par bassin versant. Le Québec décide ainsi de passer d'une gestion



plutôt sectorielle à une gestion intégrée de l'eau. Celle-ci vise à faire une plus grande place à la participation citoyenne et à concilier les différents usages, tout en considérant le bassin comme un tout qui doit être préservé. Mis en place progressivement, ce modèle n'a été incorporé dans la législation qu'au moment de l'adoption de la loi sur l'eau, en 2009. Ainsi, la loi reconnaît un statut légal aux organismes de bassins versants, qui étaient toutefois déjà reconnus *de facto* par le gouvernement et la population. Ce modèle pose de grands défis, puisque plusieurs de ces organismes doivent gérer les eaux de territoires très vastes. Par conséquent, ils doivent composer avec des acteurs de forces inégales, concilier des intérêts différents et négocier avec plusieurs représentants de différentes juridictions, de nombreuses municipalités et MRC (municipalités régionales de comté) pouvant se trouver au sein d'un même organisme.

En ce qui concerne la gestion locale de la ressource, tout indique, à la suite de la consultation du BAPE, que la population préfère une gestion publique de l'eau. En conséquence, la politique prévoit que les infrastructures reliées à l'eau demeurent de propriété publique, tout comme le contrôle des services d'eau. Cependant, la *Loi sur les compétences municipales* accorde aux municipalités la possibilité d'exploiter elles-mêmes ou en partenariat avec des compagnies privées les systèmes d'aqueduc, d'égout ou d'assainissement. La porte a ainsi été ouverte à la partici-

Un enjeu de la Politique concerne la protection des écosystèmes aquatiques. Sur cette question, la législation actuelle souffre d'une lacune importante puisqu'elle n'assure pas la protection des quantités d'eau suffisantes pour garantir leur pérennité.

pation du capital privé dans la gestion de l'eau. Néanmoins, plusieurs municipalités se sont abstenues jusqu'ici de privatiser ces services.

Il est important de souligner que, même si les municipalités possèdent des pouvoirs non négligeables en matière de gestion de l'eau, le gouvernement québécois a conservé un pouvoir de contrôle et de surveillance important. Tant la *Loi sur les compétences municipales* que la *Loi sur la qualité de l'environnement* et la nouvelle loi sur l'eau confèrent au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs d'importants pouvoirs en ce qui concerne la protection, la gestion et la conservation de l'eau pour tous les usages.

1. Voir Madeleine Cantin Cumyn, «L'eau, une ressource collective: portée de cette désignation dans la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection*», *Les Cahiers de Droit*, vol. 51, n^{os} 3-4, 2010.

À ce sujet, la loi sur l'eau attribue au ministère le contrôle de l'utilisation de la ressource pour certains usages comme les prélèvements de plus de 75 000 litres d'eau par jour, pour lesquels un régime de permis a été instauré. Un permis est accordé après étude du dossier, pour une période n'excédant pas dix ans. Il s'agit d'une réponse à la demande de plusieurs acteurs sociaux d'imposer des redevances aux grands utilisateurs qui profitent d'un libre accès à l'eau.

Le Règlement sur la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau, adopté en 2010, vise les grandes industries consommatrices d'eau comme les embouteilleurs, les entreprises d'aliments, de pâtes et papiers et d'extraction de pétrole ou de gaz. Il prévoit que ces redevances servent à financer des infrastructures dédiées à la distribution, à l'assainissement et à la dépollution de l'eau. Or, les montants des redevances – qui vont de 0,0025\$ à 0,07\$ par mètre cube – paraissent dérisoires, surtout considérant les montants beaucoup plus élevés exigés ailleurs dans le monde. En effet, les redevances devraient être suffisamment élevées pour encourager les économies d'eau.

L'ENJEU DE LA CONSERVATION

Enfin, un troisième enjeu de la Politique concerne la protection des écosystèmes aquatiques. Sur cette question, la législation actuelle souffre d'une lacune importante puisqu'elle n'assure pas la protection des quantités d'eau suffisantes pour garantir leur pérennité. En effet, afin d'assurer la durabilité de la ressource, on devrait allouer de l'eau aux activités économiques seulement lorsque les besoins de base de la population sont satisfaits. Or, la loi actuelle ne consacre pas cette hiérarchie des usages et, de ce fait, les écosystèmes aquatiques se trouvent en concurrence avec les usages économiques. Dans le contexte où de nouveaux projets d'exploitation de ressources naturelles comme les mines ou le gaz de schiste se développent au Québec, cet enjeu de conservation de l'eau – qui implique de hiérarchiser les usages – devient crucial.

En somme, la législation est un outil approprié pour mettre en œuvre les grands principes consacrés dans la Politique nationale de l'eau et éviter qu'elle ne demeure lettre morte. Toutefois, il reste encore beaucoup de travail à faire. Tout d'abord, il faut améliorer le cadre réglementaire en adoptant un régime qui protège efficacement le droit à l'eau, qui établit une hiérarchie des usages garantissant la protection des écosystèmes et qui ajuste à la hausse les redevances imposées aux grands consommateurs d'eau comme les industries. Ensuite, il faut voir à appliquer la réglementation existante. En effet, il n'est pas suffisant d'avoir un cadre législatif bien structuré; encore faut-il que celui-ci soit appliqué. Cela est absolument nécessaire pour assurer la préservation des ressources en eau pour les générations à venir. ●

Yvan LaFontaine,
Entraves, 2009,
infographie et burin,
78 x 62 cm



Yvan LaFontaine,
L'inquiétude se lève, 2006,
infographie, 62 x 84 cm

L'exploitation des hydrocarbures dans le Golfe

NICOLAS MILOT

Le Saint-Laurent, de la frontière ontarienne au Golfe, porte les marques du développement ayant caractérisé le nord-est du continent. Pourtant, malgré une présence d'hydrocarbures connue depuis longtemps, l'exploitation gazière et pétrolière ne s'y est pas encore implantée en raison de ses coûts. Mais avec la diminution des apports des principales réserves mondiales, elle est de plus en plus envisagée.

Le gouvernement du Québec a d'ailleurs mis en branle un processus d'évaluation environnementale stratégique visant à assurer « une mise en valeur durable des hydrocarbures ». Parallèlement, les pressions sont fortes pour que s'amorce l'exploitation du gisement Old Harry, à cheval sur la frontière maritime du Québec et de Terre-Neuve.

Les conséquences environnementales de ces exploitations risquent d'être nombreuses. Les phases d'exploration et de construction des infrastructures nécessaires à l'extraction ont des effets directs sur les habitats aquatiques et peuvent perturber des populations de poissons et de cé-

tacés. Sur les plans social et économique, les retombées immédiates pour les populations touchées sont loin d'être certaines. Les emplois générés sont souvent occupés par des travailleurs de passage. À long terme, le nombre d'emplois est également relativement faible. Par ailleurs, les conséquences sur les communautés vivant à proximité des zones d'exploitation peuvent être importantes. Aux Îles-de-la-Madeleine, par exemple, où le tourisme s'est développé ces dernières années, on est en droit de se demander quels effets auront les plates-formes liées à l'exploitation des hydrocarbures sur l'attrait des touristes pour la région, de même que sur les villages de pêche.

Les projets d'exploitation des hydrocarbures en mer ont la particularité de présenter des effets potentiellement catastrophiques, même si le risque peut être considéré comme faible. Ainsi, c'est notre rapport au risque lui-même qui est à reconsidérer. Normalement, on évalue les risques « environnementaux » en fonction des probabilités d'occurrence des différents événements néfastes qui peuvent se produire et, surtout, de la capacité de résilience des systèmes potentiellement touchés. À la suite d'inondations, de feux de forêt ou de tremblements de terre, par exemple, on évalue la capacité des écosystèmes de retrouver une situation d'équilibre et celle des populations concernées d'assumer les pertes encourues. Dans le cas des catastrophes

Le Saint-Laurent, patrimoine national

La reconnaissance de ce statut pourrait être l'assise politique et culturelle d'un développement éclairé du fleuve.

PIERRE CAZALIS ET GASTON DÉRY

Les Amérindiens l'appelaient *Magtogoek* et nos ancêtres, la mer. Quelle que soit son appellation, tous s'accordent pour le qualifier de majestueux. Le fleuve Saint-Laurent est une gigantesque porte d'entrée sur l'Amérique. Formidable outil de développement pour le Québec, il est aussi la voie qui nous ouvre au monde. Véritable pont vivant qui relie les Grands Lacs et l'océan Atlantique, de la source à la mer, il accompagne les activités économiques et socioculturelles des communautés côtières depuis des millénaires, et des millions de personnes en ont tiré leur subsistance.

Le Saint-Laurent suscite, depuis longtemps, l'intérêt des navigateurs, des géographes, des historiens, des peintres, des poètes et, depuis moins longtemps, celui des politiciens et des scientifiques de toute nature – biologistes, ingé-

niers, aménagistes. S'il semble aujourd'hui être l'objet de toutes les attentions, on a regretté jadis que le Saint-Laurent, élément dominant de nos paysages, de notre histoire, de notre économie et de notre culture, ait été négligé, insuffisamment étudié et souvent maltraité. Rappelons-nous les résultats désastreux des recherches et analyses sur son état sanitaire, dans les années 1970. En effet, il était alors impossible de connaître le nombre de municipalités et d'entreprises s'approvisionnant en eau dans le Saint-Laurent, ou y déversant leurs eaux usées.

De toute évidence – et fort heureusement –, la situation s'est améliorée. Aujourd'hui, plusieurs organismes en font leur sujet de préoccupations quotidiennes. Les responsables politiques ont entendu les appels des organisations citoyennes, des chercheurs et des responsables locaux. Qu'il s'agisse de la Politique nationale de l'eau, du Plan Saint-Laurent, des multiples lois et règlements adoptés pour protéger le fleuve et ses rives, celui-ci est maintenant l'objet de beaucoup de sollicitude et d'attention. Nous en sommes ainsi à la quatrième phase du Plan Saint-Laurent, qui a vu le jour en 1988. Il vise à contribuer à un développement durable qui favorise l'intégrité écologique, le

Les auteurs sont respectivement vice-président et président des Amis de la vallée du St-Laurent

gazières et surtout pétrolières, le temps et les ressources nécessaires au rétablissement des conditions environnementales et sociales satisfaisantes sont énormes. Pensons à la marée noire provoquée par l'incendie ayant ravagé la plate-forme Deep Water Horizon dans le Golfe du Mexique, en 2010. Or, il existe de par le monde un nombre inquiétant de « petites catastrophes » qui, sans avoir des conséquences aussi grandes, représentent autant de petites crises environnementales et sociales.

Pour contrebalancer la portée de ces risques, les promoteurs de l'exploitation des hydrocarbures font valoir tout l'intérêt des possibles retombées économiques. Devant les estimations des quantités disponibles – 1160 milliards de m³ de gaz naturel et 366 millions de m³ de pétrole (2,3 millions de barils) –, force est d'admettre le potentiel économique de ces projets. Toutefois, certains faits nous portent à être assez critiques quant à la nature collective des retombées envisagées. Que ce soit sur le plan des redevances que beaucoup considèrent trop peu élevées, ou encore sur celui de la vente à des intérêts privés des droits de forage sur l'île d'Anticosti par Hydro-Québec, il est normal de se demander si les Québécois auront leur part des revenus anticipés.

Par ailleurs, quelle est la pertinence d'extraire aujourd'hui ces ressources naturelles? Le débat reste à faire. En effet, nous savons que nous nous dirigeons vers un déclin

progressif des ressources planétaires en hydrocarbures. Devant cette situation, il serait normal de viser une exploitation au moment où les gains – économiques, mais pas seulement – seraient les plus importants. Or, le discours des promoteurs et des autorités publiques témoigne d'une volonté de procéder rapidement...

Enfin, on peut s'interroger sur la politique énergétique actuelle du Québec. Celle-ci justifie l'exploitation des hydrocarbures du Saint-Laurent au nom de deux arguments: d'une part, l'incertitude par rapport à la sécurité des approvisionnements de gaz et de pétrole et, d'autre part, le bilan énergétique positif de la province en matière d'énergie renouvelable. Le premier de ces arguments est hautement spéculatif et, de plus, la réponse la plus adéquate serait de réduire notre dépendance. Pour ce qui est du deuxième, s'il peut aider à nous convaincre à l'échelle de notre province qu'il faut nous assurer d'un meilleur contrôle sur ces ressources d'intérêt, il perd tout son sens lorsque situé à l'échelle planétaire. En effet, toute nouvelle source de pétrole ou de gaz naturel a comme conséquence d'ajouter une pression supplémentaire sur la production mondiale des gaz à effet de serre, indépendamment des bilans énergétiques positifs des États, pris isolément.

respect de l'environnement dans les activités économiques, l'engagement des collectivités et une gestion éclairée, concertée et intégrée du fleuve. Il s'agit d'un pas dans la bonne voie, car cela nous oblige à nous interroger sur notre responsabilité envers ses divers écosystèmes.

Comme composante centrale de sa géographie, le Saint-Laurent appartient au patrimoine collectif du Québec. Il a

toujours constitué un facteur déterminant de la pénétration du territoire, de son peuplement, de sa mise en valeur, de son développement. Il est un lieu identitaire pour les Québécois et les Québécoises. Il est la ressource naturelle de base du Québec, ressource renouvelable devant être gérée dans une perspective de durabilité. Or, la vie et la pérennité du fleuve dépendent d'un savant équilibre entre les besoins liés à ses différents usages : récréatif,

habitat, économique et sauvegarde des milieux naturels. Le fleuve appartient à tous, mais sans appartenir en propre à quelque groupe ou à quelqu'un. De ce fait, trouver cet équilibre n'est pas une mince tâche. Mais c'est une obligation individuelle et collective.

Rappelons que des initiatives, nombreuses et méritoires, ont été prises depuis deux décennies pour redonner au fleuve son intégrité, sa place et ses rôles dans la vie collective québécoise. Mais celles-ci sont encore trop peu cohérentes entre elles et récoltent trop peu d'appuis soutenus et d'envergure. Un signal fort est nécessaire. Il pourrait s'agir de sa reconnaissance comme « patrimoine national » du Québec, tel que proposé par les Amis de la vallée du Saint-Laurent en 2009.

La reconnaissance explicite de ce statut constituerait l'assise politique et culturelle d'un développement concerté, global, intégré, éclairé et mobilisateur du fleuve, consacrant son rôle comme richesse et ressource collectives. Elle justifierait, en outre, la prise en charge collective de ce développement, en lui donnant une portée identitaire essentielle, comme cela se manifeste dans les cas du Rhône, du Rhin ou du Yangzi Jiang.

S'inspirant de ces cas, le statut de « patrimoine national » justifierait diverses mesures dans les plans des MRC (municipalités régionales de comté) et des communautés métropolitaines riveraines. Pensons à l'introduction de dispositions spécifiques concernant l'aménagement des rives du fleuve et de ses affluents; à l'élaboration d'une politique gouvernementale de développement du cabotage sur l'ensemble du Saint-Laurent, incluant des moyens financiers pour l'aménagement ou le réaménagement des

infrastructures nécessaires au transport maritime international; au renforcement des plans et programmes de conservation environnementale des rivages et des îles, y compris des incitatifs légaux et fiscaux encourageant des pratiques et des usages favorables à la conservation et à la mise en valeur des milieux aquatiques et riverains.

Le principe d'une telle reconnaissance a déjà été accepté par l'Assemblée nationale du Québec. Le 23 mars 2010, elle adoptait à l'unanimité la motion suivante: « Que l'Assemblée nationale du Québec confirme, par une reconnaissance officielle, sa vision du Saint-Laurent comme patrimoine national à protéger, à développer et à mettre en valeur, conformément à ce que recommande notre Politique nationale de l'eau. » Il reste à définir le modèle qui permettrait le mieux de mettre en œuvre ce statut de « patrimoine national ».

Comme disait le biologiste Claude Villeneuve: « Nous devons investir aujourd'hui tous nos efforts pour que *Mag-togoek* redevienne pour nos enfants le fleuve aux grandes eaux, généreux de ses bienfaits. Sachons aussi élargir notre action pour que le sort qu'il a connu ne soit pas celui de la planète tout entière. » ●

La vie et la pérennité du fleuve dépendent d'un savant équilibre entre les besoins liés à ses différents usages : récréatif, habitat, économique et sauvegarde des milieux naturels. Le fleuve appartient à tous, mais sans appartenir en propre à quelque groupe ou à quelqu'un.



Yvan LaFontaine, *Résurgence*, 2009, infographie, 62 x 78 cm

Vers la privatisation d'un bien commun?

Les services de l'eau dans nos villes resteront-ils publics encore longtemps? Plusieurs facteurs poussent en faveur d'une place plus grande pour le privé, sans l'aval de la population.

DOMINIQUE BERNIER

Maude Barlow, récipiendaire du prix Nobel alternatif pour son travail en faveur de la reconnaissance du droit humain fondamental à une eau potable, salubre et propre, a été l'une des premières à qualifier l'eau d'« or bleu », il y a de cela quelques années. Cette analogie à l'or noir – le pétrole – visait alors à dénoncer la tentative de prise de contrôle de l'approvisionnement en eau potable par un cartel de l'eau. Cette militante de longue date était loin d'imaginer que des multinationales, sans cynisme aucun, allaient récupérer cette expression. Sans y voir de problème, ces dernières ont trouvé ce vocable fort approprié en lien avec les profits faramineux qu'elles comptent réaliser grâce à la privatisation des services d'aqueduc et d'assainissement. Malgré les nombreux dommages engendrés par la privatisation totale ou partielle de

ces services à travers le monde, plusieurs éléments indiquent que ceux du Québec et du Canada, essentiellement publics à l'heure actuelle, y échapperont difficilement.

UNE POLITIQUE EN FAVEUR DE LA PRIVATISATION

Au Canada, le sous-financement des infrastructures d'eau potable pave la voie à la privatisation. En effet, depuis le 8 mai 2008, les municipalités sont fortement invitées à passer par la société d'État PPP Canada – dédiée à la promotion des partenariats public-privé (PPP) – pour recevoir les fonds nécessaires à la réfection de leurs installations. Le Fonds PPP Canada, doté de 1,25 milliard de dollars, constitue désormais la seule source de financement neuf vers laquelle les municipalités peuvent se tourner pour leurs besoins en infrastructures. Avec un manque à gagner de 123 milliards de dollars, dont 31 milliards pour les seules installations d'eau potable et d'assainissement¹, les municipalités n'ont guère le choix.

Ainsi, l'argent qui était auparavant remis aux municipalités par l'entremise d'un programme de financement des infrastructures qui respectait la capacité des instances municipales de décider du mode de gestion à privilégier, est désormais assujéti à une gestion privée. Les prétextes invoqués, toujours les mêmes, sont que la gestion privée coûte moins cher et que les risques sont assumés par les entreprises choisies. Les supposés avantages des PPP sont pourtant loin d'être démontrés. Dans les faits, le gouvernement a accès à de meilleurs taux d'emprunt que le secteur privé, ce qui peut réduire considérablement le coût total des infrastructures. De plus, dans un partenariat avec le privé, le calcul de la marge de risque est généralement laissé à l'entière discrétion des firmes choisies, qui ont tout intérêt à gonfler ce montant représentant parfois jusqu'à 13% du coût du projet, alors que la norme publique est de 5%! L'argument du coût inférieur des PPP ne tient donc pas la route.

Dépassements de coûts et retards sont également monnaie courante dans les projets en PPP. Mais leur principal danger réside invariablement dans la perte du contrôle démocratique de la gestion de ces services essentiels, parfois pour très longtemps.

LA PRÉTENDUE CONCURRENCE

Même la concurrence, censée faire baisser les prix et augmenter la qualité du service, est absente de ce mode de gestion, car dans les faits, seules quelques très grandes entreprises, toujours les mêmes, peuvent satisfaire aux exigences des appels d'offres.

L'auteure est responsable du comité eau des AmnEs de la Terre de Québec



1. Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), Conseil des Canadiens, *Eau publique à vendre: comment le Canada va privatiser nos services publics d'eau*, décembre 2010.



Yvan LaFontaine,
Passage, 2006, info-
graphie et burin,
62 x 78 cm

C'est un secret de polichinelle que ces entreprises se concertent afin de soumettre des offres équivalentes. En novembre dernier, la multinationale française Veolia, un gros joueur mondial des services d'aqueduc et d'assainissement, a reconnu être l'instigatrice d'un cartel visant à déterminer à l'avance qui obtiendrait les contrats d'entretien et de nettoyage des égouts gouvernementaux et municipaux au Québec². Comble de l'absurdité, en dénonçant cette situation de collusion au Bureau de la concurrence, Veolia a pu bénéficier de l'immunité tout en empêchant ses concurrents de soumissionner pour ce type de projets pendant cinq ans! Selon le Bureau de la concurrence, la collusion entraîne une hausse d'environ 20 % des prix des produits et services, une facture refilée à la population.

Dans une situation comme celle-ci, on ne peut pas parler de «concurrence libre et non faussée», thème si cher à l'idéologie néolibérale. De plus, qui dit services d'eau potable ou d'assainissement dit monopole territorial: le citoyen ne peut choisir auprès de quel organisme – public ou privé – il s'approvisionnera. La concurrence n'est ni plus ni moins qu'une illusion, un prétexte pour faire avaler aux contribuables l'idée d'une privatisation des services de l'eau.

L'ACCORD CANADA-UNION EUROPÉENNE

Plus inquiétant encore, le Canada négocie actuellement l'Accord économique et commercial global (AÉCG) avec l'Union européenne, un accord de libre-échange qui va plus loin que les précédents en matière de libéralisation du commerce. Cet accord est négocié à huis clos: les élus provinciaux et municipaux, tout comme la société civile, se voient refuser l'accès aux textes des négociations. Hormis les discours officiels, qui se veulent rassurants, la majorité des renseignements que l'on obtient proviennent de fuites.

En janvier dernier, les documents obtenus et rendus publics par le Réseau québécois sur l'intégration continentale ont confirmé que les services d'aqueduc et de traitement des eaux usées proprement dits ne sont pas exclus des négociations. Les négociateurs les considèrent ainsi comme des occasions d'affaires qu'il convient, selon eux, de livrer sans contraintes aux lois du marché.

Cet accord ouvre donc la porte à la privatisation des services d'eau de manière sournoise. Pour la première fois, les provinces sont impliquées dans les négociations, et ce pour une raison simple: l'accès aux marchés publics provinciaux et municipaux est exigé par les Européens et constitue le principal attrait pour eux dans ces négociations,

selon le négociateur en chef du Québec, Pierre-Marc Johnson. Les marchés publics pour la construction et la gestion d'infrastructures liées aux services d'eau potable et d'égouts sont, entre autres, visés. Rappelons que le terme «marchés publics» désigne tous les contrats publics d'approvisionnement en biens et services conclus par les différents paliers de gouvernement et entités publiques auprès du secteur privé ou communautaire. On procède par appels d'offres pour les attribuer. Jusqu'ici protégés, les marchés publics du Québec sont de plus en plus ouverts aux compagnies étrangères en vertu de l'Accord sur les marchés publics révisé en décembre 2011, à l'Organisation mondiale du commerce notamment.

Par le biais des marchés publics, et en tenant compte du fait que le financement fédéral est assujéti au recours aux PPP, les municipalités pourraient se voir contraintes d'ouvrir à des géants européens comme Suez et Veolia des appels d'offres pour la construction et la gestion de leurs nouveaux équipements de traitement et d'assainissement de l'eau. Ce qui était une option deviendra une obligation dans l'AÉCG, et elle s'accompagne de règles strictes: les municipalités ne pourront plus favoriser des entreprises locales, ni imposer des quotas pour garantir des emplois ou des contenus locaux, par exemple, car de telles mesures seront jugées discriminatoires.

C'est un pas de plus vers la privatisation des services de l'eau. Or, celle-ci a causé d'innombrables problèmes à tra-

C'est un pas de plus vers la privatisation des services de l'eau. Or, celle-ci a causé d'innombrables problèmes à travers le monde, comme l'augmentation des tarifs, la baisse de qualité de l'eau potable, des coupures de services pour ceux qui ne peuvent payer et la détérioration des infrastructures.

vers le monde, comme l'augmentation des tarifs, la baisse de qualité de l'eau potable, des coupures de services pour ceux qui ne peuvent payer et la détérioration des infrastructures. Les transnationales de l'eau ne remplissent pas leurs promesses et plusieurs municipalités, en Europe notamment, ont choisi de faire marche arrière pour revenir à une gestion publique de l'eau. Une telle remunicipalisation de ces services, en vertu de l'AÉCG, sera hautement compliquée et coûteuse, voire impossible à cause du dispositif «de protection des investissements». Celui-ci protège les entreprises contre les expropriations et les nationalisations et, interprété au sens large, il leur permet de poursuivre les différentes instances gouvernementales lorsque des lois et règlements – qui protègent l'environnement ou le public, par exemple – sont susceptibles de réduire leurs profits escomptés.

Un tel mécanisme apparaît déjà au controversé chapitre 11 de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA). Depuis son entrée en vigueur, en 1994, au moins une trentaine de plaintes ont été enregistrées contre le Canada³. Ces plaintes, provenant de transnationales, sont entendues à huis clos, devant des tribunaux administratifs. Les gouvernements ne sont pas tenus de dévoiler leur nombre ou leur teneur, ni le montant de leur règlement. Le gouvernement du Canada a cependant choisi de divulguer une partie de ces informations, confirmant que plus de 150 millions de dollars en fonds publics ont été versés en guise de dédommagement à des entreprises privées qui ont contesté nos lois.

Nous assistons ainsi à une tentative de verrouillage des possibilités de protéger les services d'eau contre la privatisation. Nos villes ont de moins en moins de marge de manœuvre pour décider librement de garder publics nos services de l'eau. Le Canada et l'Union européenne s'apprêtent à favoriser le contrôle de l'accès à cette ressource précieuse par une poignée d'actionnaires, aux fins de profits privés. Même si, en théorie, les gouvernements peuvent réglementer ce secteur, les diverses expériences de privatisation ont restreint l'accès à l'eau de plusieurs manières, en contradiction avec la résolution de l'ONU qui reconnaît l'accès à l'eau comme un droit humain fondamental.

Dans ce contexte, plusieurs acteurs de la société civile, dont les AmiEs de la Terre de Québec, exigent un arrêt des négociations de l'AÉCG et l'ouverture d'un vaste débat public pour faire en sorte que la mondialisation ne soit pas que financière, mais fasse une grande place à la protection de l'environnement et des services publics, ainsi qu'à la justice sociale. Les services de l'eau, de même que la protection des aquifères, ne sont pas négociables. C'est ce qu'ont

affirmé à nouveau plusieurs groupes sociaux dans le cadre de la Journée mondiale de l'eau, le 22 mars dernier, en signant et rendant publique une déclaration commune. Celle-ci revendique la reconnaissance de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement comme droit humain fondamental par le Canada, le Québec et les municipalités, ainsi qu'une gestion publique et transparente de l'eau et des services qui y sont associés. ●

Halte à l'eau embouteillée!

Disponible en abondance, l'eau potable au Québec est en général d'excellente qualité. Pourtant, les Québécois sont de grands consommateurs d'eau embouteillée. Devant pareille situation, plusieurs organismes ont fait un important travail de sensibilisation ces dernières années pour faire connaître le non-sens d'un tel choix et les dessous de cette industrie, notamment la pollution générée par la production peu contrôlée de ce produit et son transport. La majorité des bouteilles ne sont pas recyclées et entre 25 % et 40 % d'entre elles seraient remplies d'une eau de robinet filtrée, vendue à un prix exorbitant. Quant aux eaux de source ou minérales, elles sont pompées sans qu'on connaisse bien l'état des réserves et sans juste retour à la population.

Ainsi, ne pas acheter d'eau embouteillée, c'est poser un geste important contre la privatisation d'une ressource vitale et pour l'accès public à une eau potable gratuite et de qualité, ici comme ailleurs dans le monde. C'est dire non à la «cocacolisation» de l'eau, suivant l'expression de Riccardo Petrella. Développement et Paix y œuvre depuis 2005 et sa plus récente campagne a mené à la création de plusieurs «zones libres d'eau embouteillée». L'ONG participe aussi à la Journée mondiale sans eau embouteillée, célébrée en mars depuis 2010 par plusieurs groupes dont la Coalition Eau Secours, qui se mobilise également sur cet enjeu, entre autres en proposant le *Guide du projet Communautés bleues du Québec*, avec le Conseil des Canadiens et le Syndicat canadien de la fonction publique. Résultat : un nombre croissant de municipalités, de commissions scolaires, d'universités, de cégeps, de syndicats et d'établissements publics interdisent désormais la vente et l'achat d'eau embouteillée dans leurs établissements et lors d'événements qu'ils organisent. Le 3 décembre 2010, l'Assemblée nationale du Québec adoptait à l'unanimité une résolution interdisant l'eau embouteillée dans les édifices sous sa juridiction. Beaucoup reste à faire, mais la résistance s'intensifie pour contrer la vogue de l'eau embouteillée.

CATHERINE CARON

L'auteure est rédactrice en chef adjointe de *Relations*

2. Kathleen Lévesque, «Service des égouts – L'instigatrice du cartel tasse la concurrence», *Le Devoir*, 25 novembre 2011.

3. Marie-Claude Auger-Bouchard, *L'arbitrage des questions environnementales sous le chapitre 11 de l'ALÉNA: de la confidentialité à la transparence*, Institut de recherche en économie contemporaine, mai 2007.

Vagues de luttes citoyennes pour l'eau

Les citoyens se mobilisent avec des groupes sociaux et écologistes pour protéger l'eau en tant que bien commun au Québec. Une force de solidarité qui fait barrage aux requins qui menacent notre eau!

ÉDITH LACROIX ET CÉLINE MASSE

Les auteures sont membres de la Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau – Eau Secours!

Lor bleu du Québec n'échappe pas à la convoitise humaine, laquelle menace sa qualité et sa quantité. Heureusement, les citoyens s'informent et se mobilisent pour maintenir une pression sur les élus et protéger l'eau des compagnies et des investisseurs avides d'en tirer profit. Un flambeau qui n'est pas prêt de s'éteindre!

Retour en arrière, dans les années 1960. Alors que la conscience environnementale en est à ses balbutiements, une compagnie utilise une carrière de la ville de Mercier pour y déverser des déchets nocifs. Sur le site, quelques étendues d'eau se transforment vite en étangs toxiques: c'est la catastrophe écologique des lagunes de Mercier. Les victimes immédiates de la contamination s'organisent alors dans l'un des premiers mouvements citoyens et environnementaux du Québec pour revendiquer le plus urgent: un accès municipal à l'eau potable. Quarante ans après cette catastrophe toujours en suspens, plusieurs luttes citoyennes relatives à l'eau ont vu le jour. En voici un bref survol.

ADOPTER UNE RIVIÈRE

Une des preuves les plus éloquentes du pouvoir rassembleur de l'eau a été la campagne «Adoptez une rivière», organisée par la Coalition Eau Secours! et active de juin 2001 à décembre 2002. Citoyens, personnalités et groupes québécois se sont mobilisés pour protester contre l'édification de petites centrales hydroélectriques privées (50 mégawatts et moins) sur les plus belles rivières du Québec. Ils ont réussi à protéger trente-cinq des trente-six rivières concernées. De cette période date la création de la

Fondation Rivières, fondée, entre autres, par le comédien Roy Dupuis.

Malheureusement, après un moratoire de quelques années, le gouvernement du Québec, à la demande des municipalités, relance le développement hydroélectrique sur les sites jugés trop petits par Hydro-Québec. Encore aujourd'hui, huit projets menacent de magnifiques rivières,

souvent à l'intérieur même des parcs et lieux touristiques. La lutte se poursuit et la Fondation Rivières a relancé sa campagne «Adoptez une rivière» le 22 avril dernier. En plus de ces «petits» projets, celui du gros barrage sur la rivière Romaine (qui a fait l'objet du documentaire *Chercher le courant*) suscite la controverse. Une pétition de 7000 noms a été déposée à l'Assemblée nationale exigeant, d'une part, de suspendre les phases 1, 3 et 4 du projet qui n'ont pas débuté et, d'autre part, que les nouveaux projets hydroélectriques fassent l'objet d'un examen public par la Régie de l'énergie. En plus des conséquences sur le milieu naturel, la principale raison sur le plan économique pour laquelle le harnachement de la Romaine et des dernières rivières intactes du Québec est indéfendable, est qu'on verra l'énergie produite à perte.

À ces menaces s'ajoute désormais le fameux Plan Nord, dévoilé en mai 2011 par le gouvernement Charest, et qui n'a rien de rassurant. L'annonce de la production de 3000 nouveaux mégawatts d'hydroélectricité signifie de nouvelles atteintes à nos rivières, sans compter la pollution créée par les mines elles-mêmes. L'eau est décidément une des composantes de l'environnement qui feront les frais du Plan Nord.

ZÉRO FLUOR

Sur un autre front, la fluoration de l'eau potable fait l'objet d'une controverse depuis plus de soixante ans. D'un côté, le gouvernement du Québec en fait la promotion en payant pour tout: coûts d'achat, d'aménagement, d'installation ou de réparation d'un appareil de fluoration, de même que le coût du fluor utilisé. De l'autre, plusieurs citoyens s'opposent à l'ajout de fluor dans leur eau potable, dont l'efficacité contre la carie dentaire est loin d'être prouvée, alors que les risques sur la santé humaine et l'environnement, eux, sont bien réels. Considérant que l'agent de fluoration utilisé proviendrait principalement des usines de fertilisants à base de phosphate, c'est bien un déchet industriel toxique qui est ajouté à notre eau potable. Selon Pierre-Jean Morin, Gilles Parent et John Remington Graham, auteurs du livre *La fluoration: autopsie d'une erreur scientifique* (Éd. Berger, 2005), aucun test de toxicologie n'est réalisé par le gouvernement sur les produits chimiques servant à la fluoration. Sans ces tests, il est impossible de prouver l'innocuité de ces produits et de démontrer qu'ils sont sécuritaires.

Comme la décision de fluorer ou non l'eau potable revient à chaque municipalité, on assiste à l'éclosion de multiples débats. Par exemple, en janvier 2010, le maire de Saguenay, Jean Tremblay, déclarait que la Ville procéderait à la fluoration de son eau potable. Dès le mois de mars cependant, en raison de pressions de la part des citoyens,

L'issue des luttes citoyennes pour l'eau réside souvent dans la volonté des différents acteurs impliqués de mettre de côté leurs intérêts parfois partisans, souvent corporatifs, au profit d'un réel engagement pour le bien commun.



notamment la Coalition sans fluor 02, il se ravisait. À Mont-Joli, le conseil municipal faisait aussi connaître, en novembre 2011, sa décision de fluorer l'eau potable de la municipalité. Pourtant, ce sont 2714 citoyens, sur une population d'environ 6000, qui ont signalé leur opposition en signant une pétition déposée à la séance du conseil municipal du 20 juin 2011. Leur mobilisation se poursuit.

En février 2012, le conseil municipal de Trois-Rivières décidait à son tour d'imposer – sans consultation de la population – la fluoration de l'eau potable. La Ville avait pourtant cessé cette pratique en 2009, mais subissait depuis des pressions de la part de la Direction de la santé publique pour s'y remettre, tandis que la Coalition pour une eau TRÈS saine s'y opposait farouchement.

Cette lutte citoyenne restera donc encore vivante au cours des prochaines années et certaines autres villes déjà «fluorées», comme Dorval et Pointe-Claire, joindront leurs voix au débat. Il y a fort à parier que la vigilance exercée par la Coalition Eau Secours!, notamment par l'envoi d'informations aux municipalités visées par le gouvernement, permettra aussi de remporter quelques victoires.

GAZ DE SCHISTE

En 2008, l'industrie du gaz de schiste a effectué une entrée en catimini dans le décor québécois avec l'apparition de puits de forage dans des zones peuplées de la vallée du Saint-Laurent. En s'informant, les citoyens ont réalisé rapidement que la fracturation hydraulique – procédé utilisé pour soustraire le gaz emprisonné dans la roche (le schiste) – entraîne des effets non négligeables sur les

nappes phréatiques. De plus, l'extraction exige des quantités colossales d'eau qui, une fois retournée dans le milieu récepteur, est souillée. En 2010 débute donc, avec le regroupement «Mobilisation gaz de schiste de Saint-Marc-sur-Richelieu», un mouvement populaire qui a pris de l'ampleur et qui inclut maintenant 65 comités de citoyens, ainsi que plusieurs experts – géologues, économistes, environnementalistes, professeurs d'université, etc. Par l'opération «Vous n'entrez pas chez-nous», sorte de référendum citoyen effectué porte-à-porte, plus de 37 000 citoyens, dont des milliers de propriétaires, ont signé une lettre adressée aux compagnies gazières pour leur interdire l'accès à leur territoire. Ils réclament notamment l'interdiction immédiate de toute nouvelle opération de fracturation jusqu'à ce que toute l'information sur les risques pour la santé et l'environnement ait été rendue publique. Entre-temps, le nombre de comités de citoyens ne cesse d'augmenter. «C'est du jamais vu au Québec! Une mobilisation aussi vaste et sur une aussi longue période, soit plus de 16 mois», rapporte Serge Fortier, porte-parole du Regroupement interrégional sur les gaz de schiste de la vallée du Saint-Laurent.

D'AUTRES LUTTES

Avec 3% des réserves mondiales d'eau douce, le Québec et son or bleu seront de plus en plus convoités dans les prochaines années, et les conflits d'usage continueront d'exister. Déjà engagées, les luttes citoyennes s'articuleront autour de la défense de l'eau en tant que bien commun. Mentionnons tout le mouvement «sans eau embouteillée» se déployant, entre autres, sur les campus étudiants, lequel revendique l'arrêt de la commercialisation de l'eau et le retour à la consommation de l'eau du robinet. Soulignons aussi, bien sûr, les luttes contre la privatisation des services de l'eau dans nos villes (lire le texte de Dominique Bernier p. 21) et la vigilance exercée pour contrer d'éventuels projets d'exportation massive de l'eau. Sans oublier la bataille de tous ces citoyens qui crient «halte!» au développement excessif et non intégré qui empiète sur les derniers milieux humides; ils revendiquent de meilleures protections des cours et des plans d'eau auprès des gouvernements plutôt axés vers la dé- ou l'autoréglementation.

L'issue des luttes citoyennes pour l'eau réside souvent dans la volonté des différents acteurs impliqués de mettre de côté leurs intérêts parfois partisans, souvent corporatifs, au profit d'un réel engagement pour le bien commun. Heureusement, un militantisme écologique piloté par des comités de citoyens structurés continue d'essaimer au Québec et de tisser les liens de solidarité nécessaires pour faire obstacle à ceux qui ont soif de profiter de notre eau. ●

Yvan LaFontaine,
Arborescence, 2009,
infographie et burin,
81 x 62 cm

Aux sources de notre imaginaire

L'imaginaire québécois est façonné par l'eau. Elle est un symbole fondamental qui fait partie non seulement de notre patrimoine, mais de notre inconscient collectif.

ANDRÉ BEAUCHAMP

L'auteur, théologien, a présidé la Commission du BAPE sur la gestion de l'eau au Québec (1999-2000)

Au Québec, l'eau fait partie du paysage: plus de 500 000 lacs, un fleuve qui structure tout le Québec méridional, un faisceau de rivières. Pour utiliser une image amérindienne, le fleuve est le chemin qui marche. L'été, grâce aux bateaux, l'hiver comme chemin de glace. L'eau, au Québec, c'est à la fois l'ossature et le réseau de base du territoire.

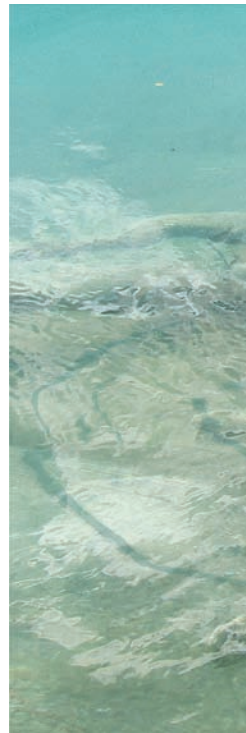
Certes, nos pratiques concrètes sont déficientes: usage excessif de l'eau domestique, pratique du tout-à-l'égout, aménagement inadéquat des rives, agriculture encore très insouciant de la pollution diffuse, systèmes d'épuration des eaux municipales peu performants, etc. Mais en dernier ressort, en démenti à toutes ces pratiques, l'eau semble relever du sacré pour les Québécois.

Une des grandes chances de ma vie aura sans contredit été de présider la commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur la gestion de l'eau au Québec, en 1999-2000. Une des expériences ori-

ginales mises en œuvre par la commission a été de consacrer, dès le début de ses travaux, une soirée aux dimensions culturelles et symboliques de l'eau. Temps perdu? Non, car une chose est de gérer l'eau, au sens technique du terme, une autre est d'en percevoir l'enracinement.

Ainsi, le 18 mars 1999, Frédéric Back y a présenté son film *Le fleuve aux grandes eaux*. Le poète Jean O'Neil et le journaliste René Vézina sont également intervenus sur le sujet. Puis, des gens ont parlé, dont l'écrivaine Hélène Pedneault, décédée en décembre 2008. Ses paroles ne cessent de résonner: «Où est l'eau? Comme le Dieu du petit catéchisme gris de notre enfance, l'eau est partout même dans les déserts, sous forme d'oasis, dans nos yeux sous forme de larmes, sur nos corps sous forme de sueur.»

Pour Hélène Pedneault, parler de l'eau au Québec, c'était comme parler de la langue française, comme si l'eau était notre langue maternelle. «Les Québécois ont des réactions viscérales quand on veut toucher à la langue ou à l'eau. L'émotion monte tel un raz-de-marée, d'un seul coup des pieds à la tête. Allons-nous dire que ce sont des réac-



POUR PROLONGER LA RÉFLEXION

LIVRES

- BARLOW, Maude, *Vers un pacte de l'eau*, Montréal, Écosociété, 2009.
- BEAUCHAMP, André, *L'eau et la terre me parlent d'ailleurs*, Montréal, Novalis, 2009.
- BRETON, Gaétan, *Tu me pompes l'eau. Halte à la privatisation*, Montréal, Triptyque, 2002.
- BRUN, Alexandre et LASSERRE, Frédéric (dir.), *Gestion de l'eau. Approche territoriale et institutionnelle*, Québec, PUQ, 2011.
- CHOQUETTE, Catherine et LÉTOURNEAU, Alain, *Vers une gouvernance de l'eau au Québec*, Québec, MultiMondes, 2008.
- DAGENAIS, Michèle, *Montréal et l'eau: une histoire environnementale*, Montréal, Boréal, 2011.
- LASSERRE, Frédéric (dir.), *Transferts massifs d'eau: outils de développement ou instruments de pouvoir?*, Québec, PUQ, 2003.
- TRUDEAU, Pierre-Louis, *Eau secours! Dix années de luttes de la Coalition pour une gestion responsable de l'eau*, Montréal, Michel Brûlé, 2008.

REVUES

- À bâbord!*, dossiers «Le Saint-Laurent en eaux troubles», n° 29, mai 2009; «Transport, écologie et changement social», n° 11, novembre 2005; «L'eau, c'est politique», n° 2, décembre 2003.
- Cahiers du CRISES*, M.-H. Labonté, «La lutte contre la fluoration de l'eau à Québec», n° 0904, 2009; M. St-Pierre, «La lutte pour l'adoption d'une politique de l'eau au Québec», n° 0502, 2005.
- L'Action nationale*, dossiers «L'eau: la nécessité vitale contre l'ordre marchand», février 2007; «Le fleuve», mai 2006.
- Relations*, S. Paquerot, «L'eau, une ressource sans prix», n° 721, décembre 2007; O. Glacier, «Eau à exporter», n° 719, septembre 2007; M.-C. Prémont, «Mainmise sur l'eau», n° 710, août 2006; B. Hudon, «L'eau et les PPP», n° 700, mars 2005; A. Bouthillier, «Enfin une politique de l'eau», n° 683, mars 2003; S. Paquerot, «L'eau n'est pas une marchandise», n° 667, mars 2001.

FILMS

- Chercher le courant* de Nicolas Boisclair et Alexis de Gheldere, Québec, 2011.
- La grande soif*, série de dix épisodes d'Ole Gjerstad, Robert Tremblay et Jean-François Bouchard, Québec, 2009.
- La loi de l'eau* de Robert Monderie, Québec, 2007.
- Le fleuve aux grandes eaux* de Frédéric Back, Québec, 1993.
- Nos lacs sous la surface* de Pierre Brochu, Québec, 2009.

SITES

- <atquebec.org>: AmiEs de la Terre de Québec
- <eausecours.org>
- <fondationrivieres.org>
- <robvq.qc.ca>: Regroupement des organismes de bassins versants du Québec
- <vudularge.ca>: Ressources documentaires sur le fleuve Saint-Laurent



Yvan LaFontaine, *Profondeurs océanes*, 2009, infographie, 62 x 84 cm

tions irrationnelles? Comme la langue, l'eau est beaucoup plus qu'un simple outil pour les Québécois: c'est un symbole fondamental qui fait partie non seulement de notre patrimoine, mais de notre inconscient collectif.»

Cette association de l'eau et de la langue faite par Hélène Pedneault est riche. La parole coule de source et la sienne avait d'ailleurs parfois la fougue des torrents. L'écriture fige les mots et les tient captifs comme le fait la glace l'hiver, alors que la parole est fluide et chante aux matins clairs. Il existait, au pays, la légende des mots gelés. On disait que l'hiver, les mots échangés gelaient mais que la douceur du printemps les libérait de sorte que l'air résonnait de toutes ces paroles perdues.

Comme la Manikoutai de Gilles Vigneault, l'eau peut être une femme, une sœur, une mère. L'eau, c'est la vie. C'est dans l'eau que la première cellule vivante est apparue. On pense aux grandes eaux du ventre de la mère, là où l'embryon commence son long voyage vers la vie autonome. L'eau terrifiante du gouffre sans fond et de la noyade – symbole de mort, l'eau impétueuse du torrent qui rappelle la passion amoureuse mais, plus encore, l'eau de la quête inassouvie qui nous fait rechercher la source. L'eau du lavage, bien sûr, et de la purification qui nettoie le corps de ses scories mais, surtout, l'eau qui entre en soi, désaltère, apaise, régénère, vivifie. L'eau du sacrement, du baptême, qui n'est pas d'abord une ablution, un lavage, mais un signe de mort et de vie, l'entrée initiatique dans la vie grâce à la traversée de la mort de Jésus. Dans le baptême, le symbole de l'eau devient une représentation de la vie et d'une naissance nouvelle.

On dit encore du temps et de la vie qu'ils nous coulent entre les doigts. Incapacité de saisir l'eau, de la retenir, de la capturer. On a beau construire des citernes et des barrages, l'eau reste fuyante. «Ma petite est comme l'eau, elle est

« Je suis la première enfance du monde
Je crée mot à mot le bonheur de l'homme
Et pas à pas j'efface la souffrance
Je suis une source en marche vers la mer
Et la mer remonte en moi comme un fleuve
Une tige étend son ombre d'oiseau sur ma poitrine
Cinq grands lacs ouvrent leurs doigts en fleurs
Mon pays chante dans toutes les langues »

GATIEN LAPOINTE, EXTRAIT D'*ODE AU SAINT-LAURENT*

comme l'eau vive» (Guy Béart). On a beau fermer la main, verrouiller la cage, l'eau s'en va plus bas vers la mer ou tout en haut vers le nuage. C'est pourquoi elle est le symbole du renouvellement incessant. Elle parle de l'origine mais nous charrie irrémédiablement vers l'avant. Elle est au dehors, mais surtout au-dedans. «Si tu savais le don de Dieu [...] c'est toi qui l'aurais prié et il t'aurait donné de l'eau vive» (Jean 4, 10).

L'eau est fluide, passagère et toujours neuve. On dit que le séjour moyen de l'eau dans les rivières est de seize jours. Mais le cycle qui transforme l'eau des mers en nuages et ceux-ci en pluie n'arrête jamais: la pluie nourrit à son tour le système des lacs et des rivières, et ainsi de suite. «Ainsi toujours portés vers de nouveaux rivages, ne pourrions-nous jamais, sur l'océan des âges, jeter l'ancre un seul jour?» (Lamartine).

Au Québec, l'eau est notre paysage intérieur, la partie forte de notre identité. À cause de cela même, elle s'inscrit au plus intime de nos combats politiques. Ni simples porteurs d'eau, ni vendeurs d'eau, il nous faut apprendre à gérer un bien précieux qui relève du patrimoine commun de l'humanité. ●



Variation 7

En attente du séisme

TEXTE : SUZANNE JACOB

PEINTURE : MARIE SURPRENANT

Les villes sont sillonnées d'itinéraires personnels empruntés des milliers de fois dans une même vie. La ritualisation de ces parcours est un art propre à chaque individu d'habiter le temps et le monde, d'y tracer les pointillés de son séjour sur la planète. Sur la carte de mes pérégrinations, le hall des gares est un de mes points de chute favoris. À Montréal, c'est celui de la Gare centrale. Quand ma pensée refuse de quitter ses ornières, quand je voudrais m'arracher à ses pages roses et à ses marottes, mes pas me font inmanquablement aboutir dans cette vaste salle d'échos perdus où j'hallucine des volutes d'encens d'Éthiopie.

Où est donc située l'Éthiopie, exactement? Si j'avais des lunettes Google à réalité augmentée, la Corne de l'Afrique se superposerait aux essaims de voyageurs laissant derrière eux des traînées de sons et de parfums. La réalité augmentée serait de voir couler la sève du boswellia, de la voir durcir au contact de l'air et devenir de l'encens. La réalité augmentée m'interdirait d'y toucher.

J'avais choisi une table qui donnait pile sur le hall. Je voulais reprendre pied à la sortie du Salon du livre. Était-il encore possible de repérer la censure et de la dénoncer alors qu'elle faisait si intimement partie de moi? Je me disais que la pensée est aussi une ville plissée, ridée et rayée par les allers-retours. Je me disais que la pensée est enchevêtrée d'itinéraires, sentiers, ruelles et boulevards, dos d'âne et terrains vagues, petits fétiches, obéissances effrénées, prisons, et qu'elle pouvait en une seconde être culbutée par un séisme. Ou par un fantôme de séisme. Au fond, j'attendais un séisme. Qu'il ne remette surtout pas mes pendules à l'heure. Qu'il les fasse plutôt voler en éclats une bonne fois pour toutes. Qu'il me laisse juste une petite branche de coudrier pour repérer les sources.

Une petite femme s'est présentée à ma table. Elle voulait simplement s'asseoir là, près de moi, puisque j'étais seule. Elle s'est assise en tirant bien sa jupe sous elle. Elle était timide. J'étais contente. C'était comme des vacances au bord de la foule. Elle a dit: «On est bien.» Elle a bu un café. Elle a dit ensuite, ni sur le ton de l'aveu ni sur celui de la confiance, qu'elle avait pris sa retraite il y avait deux ans, qu'elle avait travaillé pendant trente-deux ans dans une banque de la Place Ville-Marie, qu'elle habitait à plus d'une demi-heure de la gare et que, depuis deux ans, elle n'avait pas pu faire autrement que de revenir chaque jour à la rencontre de sa vie, de sa foule à elle, de prendre un café, puis de rentrer chez elle, tous les jours, et comme vous voyez, même le samedi. Si elle manquait à son habitude, elle ne savait plus qui elle était, elle était perdue: «Ici, je connais beaucoup de visages.»

Elle s'est penchée pour scruter le fond de sa tasse de café: «Il y a plus de 90 millions d'Éthiopiens en Éthiopie, ce pays-berceau où on a retrouvé notre aïeule Lucy. Est-ce que vous avez besoin des visages? Moi, je ne peux pas m'en passer et pourtant je ne cesse de les oublier. C'est comme si les visages s'évaporaient dans ma rétine, pas vous?»

Puis: «Si vous voyez mon visage, est-ce que vous pouvez m'en parler?»

Tu lui aurais dit que son visage avait été semé dans les reflets d'une eau lisse où il avait germé lentement depuis des siècles. Tu lui aurais dit que son visage était le feuillage de tout un tremble sensible, un miroir de chuchotements. Mais tu lui as dit que son visage était joli, avec des traits fins, des yeux bleus, que tout y était soigné, oui, elle en avait pris soin.

Elle est restée penchée mais elle a tourné vers moi un très fin sourire: «Ça ne se voit donc pas? – Non, ça ne se voit pas.»

En me quittant, la femme m'a remerciée de l'avoir endurée. Je ne l'avais pas endurée. J'ai haussé les épaules. J'attendais un séisme. Les haut-parleurs annonçaient que le train de Vancouver était en retard. J'étais sans doute en avance pour le séisme. Ce n'est que beaucoup plus tard que je me suis demandé comment cette femme avait bien pu deviner que je cherchais l'Éthiopie. ●



Pictures of nothing 27, 2009, huile sur papier, 86 X 66 cm



L'an II de la révolution tunisienne

Si le peuple tunisien a progressé vers la liberté, un long chemin incertain reste à parcourir pour consolider une démocratie instable.

LISE GARON

L'auteure est professeure au Département d'information et de communication de l'Université Laval

Un an après la fuite du dictateur Ben Ali, les Tunisiens discutent publiquement et chaudement de leur révolution démocratique: un modèle pour le monde arabe selon certains, une nouvelle forme de dictature pour d'autres. Je propose un optimisme modéré, situé quelque part entre ces deux extrêmes, qui tient compte des succès de la transition démocratique autant que du chemin qui reste à parcourir.

Cependant, pour évaluer les progrès de la Tunisie en termes de libertés publiques depuis un an, il n'existe pas de concept de démocratie qui fasse consensus. À défaut, nous nous contenterons d'une définition minimale, inspirée de la bonne vieille théorie libérale des contrepoids. Selon celle-ci, l'État démocratique se compose de trois pouvoirs suffisamment indépendants l'un de l'autre pour être chacun capable de limiter la capacité des deux autres à devenir tyranniques: le législatif, l'exécutif et le judiciaire. À ces trois pouvoirs, la pensée politique moderne ajoute un quatrième contrepoids: une société civile capable de congédier périodiquement ses gouvernants si elle le désire, mais pouvant également dégrader la démocratie en tyrannie de la majorité s'il n'y avait les trois pouvoirs étatiques pour la contrôler.

Ainsi brièvement définie, la démocratie est un régime politique imparfait; elle ne garantit pas aux citoyens l'avènement de la justice sociale ni ne leur assure le développement économique. Elle leur permet toutefois de discuter publiquement de ces enjeux sans se faire tirer dessus, de négocier un projet de société qui fasse consensus et de le réaliser progressivement. Quant à nous, ce concept minimal nous permettra d'évaluer à quel point le peuple tunisien a progressé sur le chemin des libertés.

RÉVEIL DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

La révolution tunisienne a été animée par la société civile depuis son déclenchement, le 17 décembre 2010, avec le suicide en public d'un jeune vendeur de légumes à Sidi Bouzid. D'abord confiné à quelques villes de l'intérieur, le soulèvement populaire a rapidement gagné l'ensemble du pays. Le président-dictateur, Ben Ali, a dû s'enfuir le 14 janvier 2011, craignant pour sa sécurité. Pendant plusieurs mois, un pouvoir politique par intérim et dépourvu de tout leadership a été contraint de démolir peu à peu l'appareil de répression, sans que cessent pour autant les revendications démocratiques exprimées par «la rue». Parallèlement, les syndicats, les ONG, les partis politiques et les citoyens – notamment à travers les réseaux sociaux – consolidaient leurs forces pour animer la transition démocratique.

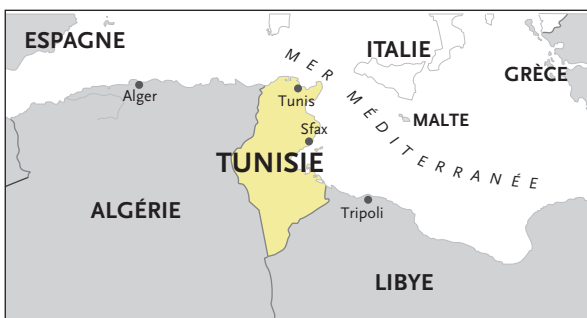
Malgré le climat de terreur d'abord orchestré par des éléments du régime déchu, la société civile a persisté. Elle a pu, au fil des mois, faire évincer du gouvernement intérimaire les ministres de l'ex-parti unique – le Rassemblement constitutionnel démocratique (RCD) –, obtenir sa dissolution, puis la suspension de la Constitution de 1959

et l'organisation d'une Assemblée constituante chargée d'élaborer la Constitution et la loi électorale d'une Tunisie démocratique: une culture de contestation se consolidait. Mais pas encore une culture du dialogue, comme en témoigne le débat actuel sur la relation islam/État: un débat où les accusations personnelles et les épreuves de force restreignent considérablement la capacité de dialoguer.

LE POUVOIR LÉGISLATIF

L'irruption de l'opinion sur la scène politique allait rapidement favoriser l'émergence d'un deuxième contrepoids à la tentation autoritaire: le législatif. Encouragé par le climat ambiant, le président par intérim rompit radicalement avec les pratiques dictatoriales en décrétant les conditions d'une élection libre pour la future Assemblée constituante. Il décida que les élections ne seraient plus organisées par le ministère de l'Intérieur, capable de fausser tout le processus, mais par un organisme autonome: l'Instance supérieure indépendante pour les élections. Sous la supervision de celle-ci, les élections du 23 octobre 2011 se déroulèrent conformément aux nouvelles règles: la première élection libre de la Tunisie indépendante venait d'avoir lieu.

La majorité des 217 sièges à pourvoir échurent pour la plupart aux principaux partis politiques interdits sous Ben Ali: 89 sièges à Ennahda, parti présidé par le philosophe islamiste Ghannouchi, 29 sièges au Congrès pour la République, présidé par Marzouki, un défenseur des droits humains internationalement reconnu, et 20 sièges au parti de Ben Jaâfar, Ettakatol (ex-Forum démocratique pour le travail et les libertés, membre consultatif de l'Internationale socialiste). Un parti jusque-là inexistant, El Aridha, obtint la quatrième place avec 26 sièges et les 53 sièges restants furent





répartis entre les autres petites formations politiques.

Ainsi, l'ensemble du spectre politique tunisien est représenté à l'Assemblée constituante. Le scrutin à la proportionnelle a permis une représentation plus juste des partis dans un contexte d'émission des forces politiques; une majorité absolue au parlement aurait été peu représentative d'un électorat divisé.

Le nouveau pouvoir législatif tunisien ainsi constitué est-il toutefois assez fort pour contrebalancer le pouvoir exécutif? Trois événements ont servi de test positif. Il y eut d'abord l'adoption, en décembre 2011, d'une loi organisant les pouvoirs publics jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution. Cette loi donne à l'Assemblée le pouvoir de destituer le gouvernement et de rédiger la nouvelle Constitution. Le projet initial rendait le gouvernement quasi indétronable et concentrait entre ses mains tous les leviers du pouvoir, y compris la rédaction de la Constitution. Devant l'opposition de l'Assemblée, et ne disposant pas de la majorité absolue, le gouvernement a dû céder.

Il y eut ensuite le recul du gouvernement sur les nominations des rédacteurs en chef dans les médias publics, en janvier 2012. Des nominations décidées en catimini ne favorisaient pas l'indépendance des médias. Devant la colère des parlementaires, le gouvernement fit rapidement marche arrière et concéda, à demi-mots, une erreur stratégique.

Enfin, la fusion de cinq partis «laïcs», en février 2012, a témoigné de la capacité de l'opposition à regrouper ses forces devant le pouvoir exécutif. D'autres cas de regroupement ont suivi.

Est-ce à dire que le pouvoir exécutif est une instance essentiellement tyrannique que s'emploie à conjurer un pouvoir législatif naturellement épris de libertés? Cela n'est pas si simple qu'il n'y paraît.

LE POUVOIR EXÉCUTIF

Il arrive qu'émergent, au sein du pouvoir exécutif, des forces capables de contrebalancer démocratiquement la tentation autoritaire. Telles sont l'armée et la «troïka» tunisiennes. En effet, l'armée, instance marginalisée sous la dictature, fait aujourd'hui figure de gardienne de la révolution après avoir refusé de tirer sur les foules. Dans le contexte tendu actuel, elle assure le fonctionnement des services publics, maintenant ainsi sa popularité. Quant à la «troïka», elle est une alliance entre trois importants partis qui se sont entendus pour se répartir des postes-clés. Hamadi Jebali du parti Ennahda, ex-journaliste interdit et ex-prisonnier politique, est devenu premier ministre; Moncef Marzouki du Congrès pour la République, président de la république; Mustapha Ben Jaâfar d'Ettakatol, président de l'Assemblée constituante. Insatisfait, ce dernier obtint aussi la présidence de la commission chargée de rédiger le projet de nouvelle Constitution. La «troïka» consacre donc la fin de l'exclusion des islamistes de la scène politique, tout en prévenant une polarisation dangereuse du spectre politique entre deux tendances: les islamistes et les modernistes.

Ce délicat équilibre ne suffit toutefois pas à placer le pouvoir exécutif en position de parer aux graves problèmes de la société civile: l'autoritarisme religieux, la détresse engendrée par une situation économique catastrophique et les violences de tous bords.

LE « POUVOIR » JUDICIAIRE

La Tunisie a, au cours de l'année 2011, rejoint la Cour pénale internationale et ratifié la Convention contre la torture. Les détenus politiques ont été remis en liberté. Le harcèlement systématique des anciens prisonniers politiques a pris fin. Il serait par contre abusif de qualifier le système judiciaire actuel de «pouvoir»: les magistrats peuvent toujours être nommés, mutés ou mis à la retraite par l'exécutif; ils ne peuvent protéger la liberté d'expression devant une forme controversée de moralité



musulmane et des tribunaux d'exception institués en vertu de l'état d'urgence; les officiers soupçonnés de crimes contre l'humanité commis au début de la révolution n'ont pas encore été traduits devant les tribunaux; les lois de la dictature sont encore en vigueur.

Avant que des lois démocratiques puissent être appliquées par les tribunaux, il faut pouvoir définir les principes généraux de cette législation et, en particulier, régler la question épineuse de la relation État/religion. Un premier pas en ce sens a récemment été franchi lorsque les dirigeants ont décidé de ne pas inscrire la loi musulmane (charia) dans la Constitution.

En somme, des progrès démocratiques ont certes été réalisés. Toutefois, la jeune démocratie tunisienne reste vulnérable en raison des faiblesses actuelles de ses quatre pouvoirs: une insuffisante culture du dialogue au sein de la société civile; un parlement qui commence à peine à élaborer une Constitution et une loi électorale démocratiques; un gouvernement aux prises avec une situation socio-économique désespérante; et un système judiciaire encore lié par des lois liberticides. La transition démocratique n'est encore qu'à mi-chemin. ●

Tunis, 9 avril 2012 : des Tunisiens défient l'interdiction de manifester et commémorent les leurs tombés en 1939, pour protester contre l'occupation française. Photo: AP/Amine Landoulsi

PROCHAIN NUMÉRO

Le numéro de juillet-août de la revue *Relations* sera disponible en kiosques et en librairies le 28 juin. Pensez à le réserver. Il comprendra notamment un dossier sur :

la mémoire

Il faut savoir d'où l'on vient pour savoir où l'on va, selon l'adage. En quoi un rapport sain au passé permet-il de nourrir nos aspirations futures? Qu'en est-il de la transmission des luttes collectives portées par ceux et celles qui nous ont précédés? Qu'ont-elles à nous apprendre sur notre rapport au religieux, à l'espace que nous habitons, ou encore à l'autre – Autochtones et immigrants? Ce dossier sera aussi l'occasion d'explorer la dimension subversive de la mémoire, au-delà de la « patrimonialisation » de notre passé, et de voir en quoi elle est au fondement du lien social.



Milena Doncheva, *Archéologie de la mémoire-Premier amour*

- une controverse sur la non-partisanerie;
- une analyse sur la situation des peuples autochtones en Inde;
- la dernière chronique littéraire de Suzanne Jacob, illustrée par Marie Surprenant;
- le dernier Carnet de Wajdi Mouawad;
- les œuvres de notre artiste invitée, Milena Doncheva.

Recevez notre infolettre par courriel, peu avant chaque parution. Inscrivez-vous à notre liste d'envoi sur la page d'accueil de notre site Internet : <www.revuerelements.qc.ca>.

Mineure en sciences religieuses

Étudiez en **théologie** ou en **sciences des religions** en choisissant les cours selon votre intérêt. Avec ce programme souple, bâtissez votre profil d'études selon vos besoins.

» www.ftsr.umontreal.ca

U^{de} M

Université 
de Montréal

Éloge du roman ou l'écume de l'existence

Le roman repose de la pesanteur du réel. Et par là ouvre des brèches. Il est un chemin d'humanité.

MARC CHABOT

En 1995, Azar Nafisi¹ démissionne de son poste d'enseignante à l'Université de Téhéran. Une démission plus ou moins obligée par les autorités iraniennes. Elle y enseignait la littérature étrangère, surtout les littératures anglaise et américaine. Des auteurs qui, au premier coup d'œil, n'ont rien de trop séditieux: Vladimir Nabokov, Henry James, Scott Fitzgerald ou Jane Austen. Après son départ, elle décide d'organiser chez elle des rencontres littéraires – clandestines – avec sept de ses meilleures étudiantes. Des femmes qui lisent des livres, des femmes qui apprennent lentement le goût de la liberté dans des œuvres qui ne sont pas nécessairement des œuvres politiques. À Téhéran, il faut encore se cacher pour lire, pour penser, pour discuter. Elles se réunissent tous les jeudis autour d'un certain nombre de livres et discutent de littérature. De tels clubs de lecture existent aussi au Québec – clandestinité en moins. J'en connais à Gaspé, à Rimouski, à Lévis, à Sherbrooke, à Drummondville. On choisit une œuvre, on se fixe un objectif, on se rencontre pour en discuter, partager, approfondir, mieux la saisir et aussi pour sortir de sa solitude.

Toute œuvre, on l'oublie trop souvent, est faite pour être partagée. Toute œuvre est une invitation au partage et à la réflexion.

Le roman n'a pas été inventé pour permettre à des professeurs d'imposer des travaux à des élèves. Il naît de notre désir et de notre plaisir de se faire raconter une histoire. Il est là comme un témoignage. L'histoire d'une vie particulière. L'histoire d'un homme, d'une femme, d'un enfant, dans une société spécifique. Ce personnage (fictif ou non) est aux prises avec un problème à résoudre. Il veut quitter son mari ou sa femme, il veut changer sa vie, il n'aime pas sa vie, il est en amour, il cherche du sens à ce monde, il cherche du sens à cette vie. Il ne sait plus vivre. Il a une enquête policière sur les bras. La guerre fait rage autour de lui et il veut autre chose. Il vient de commettre l'adultère. Il cherche la clé du bonheur. Il est à la dérive.

1. Auteure de *Lire Lolita à Téhéran*, Paris, 10/18, 2006 et *Mémoires capitives*, Paris, 10/18, 2011.

On observe toujours, dans un roman, la naissance d'un «je» particulier, un événement qui ébranle la tranquillité des jours, un grand malheur ou un grand bonheur. Mais, surtout, ce particulier qui se raconte. Le roman est un monde d'écriture qui concrétise, rend vivant les grands concepts donnant du sens à l'existence humaine. C'est souvent la démonstration d'une crise existentielle.

Il n'y a peut-être pas tant de différences qu'on le dit entre la philosophie et la littérature. La première tente d'approfondir un problème en partant du concept lui-même. Elle travaille des généralités. Qu'est-ce que la souffrance? Qu'est-ce que la solitude? Qu'est-ce que l'amour? Le roman s'empare d'une idée philosophique et la dépose dans un être particulier. Il fait vivre le concept dans un être. Les généralités peuvent venir mais plus tard. C'est un personnage qui me parle. C'est un humain qui vit et qui se débat avec la vie.

Pascal Quignard dit dans un entretien récent: «J'appelle roman la narration qui n'argumente pas.» Une autre manière de distinguer le roman de la philosophie, de la psychologie ou même de la psychanalyse.

Chaque roman a sa vie. Chaque personnage raconte ses aventures. Mais il y a un lecteur, une lectrice, il y a un contexte de lecture aussi. On ne peut pas lire de la même manière *Lolita* de Nabokov lors-

qu'on habite Téhéran et que le livre est considéré comme un danger public par les autorités politiques. Il y a le livre, il y a les lecteurs, il y a une société politique, il y a des hommes et des femmes, il y a le besoin de solitude, il y a le besoin de partager.

Je me souviens, en 1969, alors que je venais d'entrer au cégep, nous vendions sous le manteau *La Scouine* d'Albert Laberge. Le roman prenait de la valeur parce qu'il était interdit. Je possède d'ailleurs cette édition brochée. Couverture grise sans titre ni nom d'auteur. Une estampe seulement. «Distribution Brochu, 662, 5^e rue, Shawinigan, Québec» et un numéro de téléphone. Cette Scouine venait faire la preuve qu'il n'y avait pas que le roman de la terre. Cette Scouine tentait de vivre sa vie malgré la pauvreté, le harcèlement, l'alcool et la grande misère.

SE REPOSER DU RÉEL

Il y a bien des raisons de faire l'éloge du roman, mais je dirais que la raison première est dans l'acte de solitude de la lecture. On quitte la réalité pour entrer dans une fiction. On quitte la réalité pour mieux comprendre la réalité. Pour

L'auteur est écrivain

Tout se passe dans le silence et la solitude de la lecture. Mais il y a plus que la solitude. Il y a plus que la lecture. Il y a ce moment unique de la vie qui s'appelle une rencontre.



Lino, *La machine*, 2009,
collage et acrylique sur papier

vivre avec quelqu'un d'autre. Tout se passe dans le silence et la solitude de la lecture. Mais il y a plus que la solitude. Il y a plus que la lecture. Il y a ce moment unique de la vie qui s'appelle une rencontre.

Je ne peux pas oublier Roquentin dans *La nausée* de Jean-Paul Sartre, je ne peux pas oublier Abel Beauchemin qu'on retrouve dans plusieurs romans de Victor-Lévy Beaulieu. Je ne peux pas oublier Don Quichotte. La liste est infinie maintenant. On apprend à vivre en lisant, en fréquentant des personnages. Il n'y a pas que la littérature, mais il y a la littérature. On devrait s'en rappeler.

Depuis quelques mois, je vis avec Wallender, cet inspecteur suédois inventé par Henning Mankell. Je suis dans *L'homme inquiet*, dernier de la série policière. Wallender vient de s'acheter une maison, il est vieux, il doit maintenant surveiller son diabète, il s'est aussi procuré un chien. Sa fille Linda vient de le faire grand-père. Il pense à sa vie. Il est aux prises avec une enquête complexe, ce sera la dernière, il s'en doute. Le beau-père de Linda est disparu. Il était allé faire sa balade à pied comme tous les jours et il n'est pas revenu. Wallender vient de fouiller son bureau. L'homme rangeait tout méticuleusement. « On a tous une

méthode, une forme de système, un style, quand il s'agit de ranger nos affaires, nos papiers en particulier, bref, tout ce que nous laissons dans notre sillage – l'écume de l'existence, comme le disait un commissaire que j'ai connu autrefois. » Oui, « l'écume de l'existence ». Wallender nous ressemble. Il a son humanité. Il regarde le monde, parfois il s'en attriste, parfois il s'en réjouit. Il va dans la vie exactement comme nous. Je m'en fous qu'il n'existe pas. Il a parfois tellement plus d'existence qu'un vivant. Je vis avec lui depuis plusieurs livres. L'homme est attachant. Il regarde le monde. Il observe l'humanité. Il a ses tendresses pour de toutes petites choses de la vie. Il aime le café et les sandwiches. Il prend des notes dans un petit carnet. Il a du mal à s'endormir parce qu'il repense à sa journée. Il passe et repasse dans sa tête les conversations du jour. Il se demande s'il a bien compris ce qu'on tentait de lui dire. Il se demande si ce qui est dit frôle la vérité ou le mensonge.

Un jour que j'étais dans mon bureau au cégep, des élèves m'avaient demandé très sérieusement : quand peut-on dire qu'un roman est bon ? Ma réponse était venue très rapidement : quand on oublie que l'on est en train de lire. Je le pense encore. Je le pense toujours. J'ai besoin des

romans. J'ai besoin qu'on me raconte des histoires. Je ne me satisfais pas des séries télévisées. On y passe trop souvent à côté de l'humanité des personnages. Pas toujours, mais il faut faire court, efficace, il faut faire avec le temps qui reste avant le commanditaire. Tristesse et désolation.

J'aime qu'un personnage me raconte qu'il n'aime pas tellement sa vie, qu'il avait rêvé d'autre chose pour lui et pour les autres. J'aime qu'un personnage me raconte ses troubles, ses questionnements, son bonheur d'être et le malheur d'être aussi. J'aime quand un personnage narre la difficulté d'être. Quand il repense à ce qu'il a aimé, quand il voit venir de meilleurs jours, la fin de la tristesse et qu'il se remet du côté de l'espoir même lorsque le désespoir et le cynisme sont à la mode.

Le roman me repose du réel. Le roman permet de recomposer le réel aussi. Oui, il y a une fuite, oui, il y a l'éloignement de la réalité. Mais pourquoi faudrait-il toujours être dans la pesanteur du réel? Pourquoi ne pas se permettre d'aller ailleurs, de vivre une autre vie, de repenser la vie avec quelqu'un d'autre? J'aime qu'on ne soit pas obligé de me dire: voici un témoignage, voici le récit pur et vrai de ma vie. Quand on passe par un personnage, c'est de l'intimité discrète, de l'intimité qui n'est pas une confession, un aveu. J'ai besoin de la fiction, de cette fuite loin de la réalité.

Il n'y a rien de plus humain que l'imagination. Il n'y a rien de plus humain que ce rapport à l'histoire. «Aimer quelqu'un c'est reconnaître, valoriser, activer ses histoires», écrit Nancy Huston. Elle a bien raison. Nous sommes tous plusieurs histoires qui ont besoin de valorisation. En lisant des romans, on apprend justement à valoriser l'histoire d'un être particulier. J'écoute attentivement l'histoire des humains, j'écoute la défense de leur histoire.

REFAIRE LE MONDE

Le roman fonde l'individu. Il l'invente. Chaque roman est un regard particulier sur le monde. Chaque roman recommande le monde. Un individu vient à nous et se raconte. Il

réfléchit devant nous et espère vivre en amour, trouver un emploi. Il espère que le mieux viendra pour sa famille. Il vient nous dire ce qui obstrue son rêve, ce qui ne va pas dans son entourage, il vient placer une demande de reconnaissance.

L'histoire du bonheur est dans les romans. L'histoire de l'espoir est dans les romans. Le monde se refait ou s'explique à partir d'un individu. C'est cette entrée dans l'intimité qui fait la force du roman. Les grandes idées sont faites pour être vécues, mais elles n'ont aucune chance de vivre si elles ne s'incarnent pas dans un être particulier. Une petite fille rêve d'être un garçon, un homme s'ennuie de la chevalerie, un autre pense qu'il n'aurait pas dû tuer cette femme qu'il aimait. Un autre encore enlève une jeune fille, veut l'amener au bonheur et rate sa vie du même coup.

Il y a cette demande de reconnaissance, mais il y a aussi ce lien qui se crée entre le personnage et moi. Je ne suis qu'un pauvre lecteur à l'autre bout du monde. Je découvre les rues de Montréal, de Paris, d'Istanbul, de Londres. Je suis dans un avion avec cette femme qui vient de quitter son amant. Je suis avec cette femme qui aime encore mais qui ne sait plus ce qu'elle doit faire de sa vie, qui retourne à sa solitude, qui regarde les hommes maintenant sans rien désirer. Je suis ce père qui cherche sa fille un peu partout dans une ville qu'il ne connaît pas. Je suis un lecteur et j'apprends sur la diversité, la différence, le bonheur et la tristesse de la vie.

Mille regards, mille vies. Faire l'éloge du roman, c'est faire l'éloge de nos existences. Il y a là bien plus qu'un simple divertissement. C'est de la philosophie en action. De la théorie qui vient se casser les dents sur le réel. Mais il y a toujours la beauté de l'existence, la beauté des êtres, la beauté des mots, la puissance de la langue et l'impossibilité de se dire sans les autres. ●

Il n'y a rien de plus humain que ce rapport à l'histoire. «Aimer quelqu'un c'est reconnaître, valoriser, activer ses histoires», écrit Nancy Huston. Elle a bien raison. Nous sommes tous plusieurs histoires qui ont besoin de valorisation.

Notre prochain numéro sur
l'écologie

*La spiritualité
en dialogue
avec la culture
contemporaine*

(418) 653-6353
cahiersi@centremanse.org
www.centremanse.org

Cahiers
de spiritualité
ignatienne

3 numéros par an



Intégration des immigrants : un problème de ressources ou de finalités?

Ce n'est pas le nombre d'immigrants mais nos choix et l'efficacité du modèle de l'intervention institutionnelle qu'il faut questionner.

STEPHAN REICHHOLD

L'auteur est directeur de la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)

Le principal défi de l'immigration et de l'intégration au Québec n'est pas un enjeu de nombre mais bien d'adaptation des services et des institutions aux personnes réfugiées et immigrantes que nous accueillons chaque année. Il est reconnu et bien documenté que le Québec peine à intégrer convenablement les nouveaux arrivants au marché du travail, plus qu'ailleurs au Canada. Les données statistiques de 2011 sont sans équivoque à ce sujet et la tendance ne semble pas vouloir s'estomper. Pourtant, le profil des immigrants récents n'a jamais été aussi bon en matière d'éducation et de connaissance du français.

La situation reste préoccupante malgré les nombreuses mesures mises en place ces dernières années, dont le plan stratégique 2008-2012 du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et l'ambitieux plan d'action gouvernemental (2008-2013), *La diversité: une valeur ajoutée*, visant à améliorer les services et le soutien en matière d'intégration sociale, professionnelle et linguistique des personnes issues de l'immigration.

UNE QUESTION D'ARGENT?

Grâce à l'Accord Canada-Québec sur l'immigration (1991), une entente unique en son genre, le Québec dispose d'importants moyens financiers récurrents et généreusement indexés, garantis à très long terme. En 2012, le Québec recevra 283 millions \$ du fé-

déral en guise de compensation dans le cadre de cet accord et encaissera à nouveau environ 70 millions \$ en revenus autonomes grâce aux frais, tarifs et taxes payés par les nouveaux arrivants lorsqu'ils immigreront chez nous.

Ainsi, le Québec disposera, en 2012-2013, d'un revenu garanti de 353 millions grâce à l'immigration, plus d'un milliard d'ici trois ans. On pourrait s'attendre à ce que des montants aussi considérables aient des effets plus tangibles, notamment en ce qui a trait à l'intégration socio-économique et linguistique des nouveaux arrivants.

Ce qui caractérise l'approche québécoise, c'est l'intervention institutionnelle comme modèle d'intégration, à l'inverse de ce que l'on observe dans le reste du Canada. Alors qu'au Québec, c'est à peine 10% des budgets dédiés à l'intégration qui vont vers les réseaux communautaires et les initiatives locales de terrain, c'est environ 70% dans les autres provinces canadiennes. Le ministère de l'Immigration, celui de l'Emploi et de la Solidarité sociale et celui de l'Éducation, les trois principaux acteurs institutionnels responsables des mesures d'intégration et de francisation au Québec, englobent le gros des sommes dédiées à l'intégration des nouveaux immigrants, soit environ 280 millions \$ par année. Compte tenu des résultats peu convaincants que l'on connaît, si l'on se fie aux taux de chômage et de décrochage scolaire des jeunes nouveaux arrivants, il est légitime de se questionner sur ce choix et sur la performance du Québec.

UNE POSTURE ENVIABLE

Cela est d'autant plus préoccupant que le Québec, à titre de nation disposant de politiques et d'infrastructures d'accueil des immigrants très élaborées, se retrouve dans une situation unique et très enviable, comparée à des nations semblables non souveraines comme la Catalogne et l'Écosse. Le Québec a le privilège d'être le maître d'œuvre de ses politiques d'immigration en matière de sélection et d'intégration sans avoir à assumer le fardeau du contrôle de ses frontières nationales ou celui, plus triste et souvent critiquable, de déporter ou d'emprisonner les personnes en situation irrégulière. Par ailleurs, il peut se fier à un gouvernement fédéral qui assure l'intégrité des procédures relatives au statut de réfugié – réputées complexes, onéreuses et très sensibles politiquement. Comparé à d'autres pays d'immigration, le Québec est ainsi en excellente posture. Il joue un rôle exclusivement positif en ayant uniquement à sa charge la sélection et l'intégration qui, en plus, ne lui coûtent rien puisque les dépenses en matière d'intégration et de francisation n'affectent aucunement le trésor public québécois.

Le problème de l'immigration au Québec ne se pose donc pas en termes de nombre – accueillir ou non 30 000, 40 000 ou 50 000 personnes par année –, mais bien plus en termes de choix et de performance de nos institutions. Malheureusement, l'absence d'une stratégie gouvernementale globale impliquant une action interministérielle ordonnée et cohérente ne semble toujours pas se dessiner à l'horizon. ●



Le débat sur l'immigration s'enlise souvent dans une vision économiciste, pragmatique et utilitaire. Celle-ci occulte bien des enjeux concernant

nos manières de faire et nos rapports à l'autre. Nos invités en explorent quelques-uns.

La conception dominante et utilitariste de l'immigration doit changer.

ANDRÉ JACOB

Depuis quelques années, il est de bon ton d'entendre les organisations patronales et les organisations politiques de droite seriner le refrain de l'importance de l'immigration pour l'avenir du pays, le poids démographique de la population, le progrès social et économique et la survie des programmes sociaux. Ce refrain usé impose une vision de l'immigration moulée sur les besoins en main-d'œuvre des entreprises. Dans les faits, ces arguments reposent sur du sable mouvant. Pourquoi?

Premièrement, la lutte féroce dans l'arène de la concurrence mondiale ne permet pas à elle seule de justifier la précarisation de l'emploi et la dévalorisation du travail. Deuxièmement, le travail temporaire et la sous-traitance font maintenant partie des stratégies de gestion des entreprises, de l'arsenal d'exploitation de la main-d'œuvre en général et de celle immigrante en particulier, afin d'augmenter les marges de profit des actionnaires, pas de valoriser l'apport des travailleurs à leur enrichissement. Troisièmement, on ne démontre pas toujours le manque de main-d'œuvre locale et on évacue du débat le fait qu'il peut être légitime que des « travailleurs locaux » ne souhaitent pas se plier aux conditions minimales de travail offertes. Enfin, le discours positiviste des gouvernements et du patronat sur l'immigration utilitaire soulève quelques questions fondamentales : reconnaît-on l'immigrant comme un citoyen? Reconnaît-on ses droits fondamentaux, sociaux et économiques? Comment envisage-t-on son intégration?

L'ENJEU DE LA CITOYENNETÉ

Le fait d'ouvrir la porte à des citoyens et à des citoyennes d'autres pays suffit à justifier le principe de la reconnaissance éventuelle de leur citoyenneté. Toute personne qui s'installe au Canada, avec le statut de résident permanent, de réfugié ou de travailleur temporaire, devrait pouvoir espérer obtenir la citoyenneté canadienne selon les règles en vigueur et se voir reconnaître les mêmes droits que tout individu né au Canada. Le travail contribue au développement social, économique et culturel; en conséquence, il devrait entraîner la reconnaissance du droit à la citoyenneté.

Or, la réalité s'avère très différente. Les gouvernements canadien et québécois s'appuient sur le principe même du développement capitaliste ultralibéral, soit la sacro-sainte loi dite du marché, pour promouvoir une immigration utilitaire et rentable à court terme. La finalité actuelle de l'immigration s'apparente de plus en plus à celle qui existait à l'époque où elle relevait du secteur privé, au XIX^e siècle, lors des grandes stratégies de colonisation et de construction des chemins de fer qui consistaient à « importer » une main-d'œuvre prête à accepter des conditions de travail minimales, tant sur le plan des salaires que sur celui du respect des normes. Devant cette pression à la baisse sur les salaires, les travailleurs nationaux se voient contraints de se plier à des diminutions de leurs conditions de travail, au risque d'être remplacés par des personnes recrutées à l'étranger.

L'augmentation considérable du nombre de travailleurs étrangers temporaires au cours des dernières années

illustre bien cette tendance lourde à les stigmatiser et à les maintenir dans le vide juridique de citoyens sans statut. Quant aux professionnels, exception faite des investisseurs, ils se retrouvent souvent disqualifiés parce que leur formation ou leur expérience ne sont pas reconnues et nécessitent des efforts de mises à niveau considérables, certes rigoureuses, mais souvent trop exigeantes sur les plans humain et financier.

UNE DISCRIMINATION STRUCTURELLE

En résumé, par-delà les déclarations racoleuses sur nos généreuses capacités d'accueil de l'étranger et l'ouverture à la diversité culturelle, par-delà les débats superficiels sur le nombre acceptable d'immigrants ou les ressources nécessaires à leur intégration, il s'agit d'abord de considérer les travailleurs immigrants comme des citoyens à part entière. L'utilisation massive des travailleurs étrangers à des fins strictement utilitaires correspond à une véritable discrimination structurelle et permanente. Cette conception dominante de l'immigration génère un déni de citoyenneté, à savoir la non-reconnaissance des droits fondamentaux, sociaux et économiques. L'utilisation massive des travailleurs temporaires (travailleurs agricoles saisonniers, aides familiales résidentes, travailleurs étrangers temporaires peu spécialisés), souvent liés à un seul employeur selon les termes d'un contrat de travail à court ou moyen terme, illustre bien cette situation. À plus long terme, la plupart d'entre eux ne peuvent devenir résidents permanents et ne bénéficient donc d'aucune mesure de soutien à leur intégration. Des changements s'imposent de toute urgence. ●

L'auteur, professeur associé à l'École de travail social de l'UQAM, est coordinateur de l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations

PRIX DE LA SODEP

La revue *Relations* a remporté le Prix du journalisme culturel de la Société de développement des périodiques culturels (SODEP), dans la catégorie «Meilleur dossier ou reportage», pour son numéro 70^e anniversaire «La force de l'indignation» (n° 747, mars 2011). Ces prix étaient remis lors d'une soirée organisée au Lion d'Or, à Montréal, le 5 avril, dans le cadre du Printemps des revues. Amélie Descheneau-Guay, secrétaire de rédaction, y représentait la revue en compagnie de l'écrivaine Suzanne Jacob. L'équipe remercie les membres du jury et partage cet honneur avec tous les collaborateurs de ce dossier, ainsi qu'avec l'artiste invité Lino. *Relations* félicite aussi les autres finalistes: les revues *Ciel variable*, *Nuit blanche* et *ETC.*

LA DÉMOCRATIE EN QUESTION

Dans la foulée du récent numéro de *Relations* («Notre démocratie: fiction ou réalité?», n° 756, mai 2012), il est bon de lire les textes des conférences présentées lors du congrès 2011 de L'Entraide missionnaire, intitulé «La démocratie en question». Dans ce document, le professeur de philosophie politique Christian Nadeau, qui a écrit dans nos pages, signe le texte *Droits et démocratie: alliés ou adversaires?* Le journaliste Fadi Hammoud, collaborateur de la revue, fait le point sur les mutations actuelles dans le monde arabe. Le politologue d'origine chilienne Marcelo Solervicens dresse un portrait des «Voix et voies démocratiques en Amérique latine». Enfin, Riccardo Petrella, fondateur du Comité international pour un contrat mondial de l'eau, signe un texte sur les biens communs publics. Pour commander, écrire à <emi@web.ca>.

LAÏCITÉ

Les Actes de la journée d'étude sur la laïcité organisée par le Centre justice et foi, le 28 janvier dernier, sont maintenant disponibles. Ils comprennent l'introduction d'Élisabeth Garant sur la laïcité au Québec depuis la déconfectionnalisation scolaire et les quatre textes des conférenciers invités: Louis Rousseau, professeur au Département de sciences des religions de l'UQAM, qui analyse les liens entre la religion et la construction identitaire dans l'histoire du Québec; Hélène Tessier, du Centre de recherche sur le conflit de l'Université St-Paul, qui met en lumière la double tradition (libérale et civiliste) soutenant la pratique des accommodements raisonnables dans le cas particulier de l'égalité homme-femme; Micheline Labelle, professeure au Département de sociologie de l'UQAM, qui plaide pour une approche politique du discours sur la laïcité; Michèle Vatz-Laaroussi, de l'Université de Sherbrooke, qui critique les préjugés envers les immigrants. Consulter <cjf.qc.ca>, section Vivre ensemble.

ITINÉRANCE

Le 19 avril dernier avait lieu à Montréal une assemblée publique en faveur d'une politique québécoise en itinérance, pour faire face à l'accroissement et à l'aggravation du phénomène. L'événement s'est conclu par le lancement du document *L'itinérance: une histoire et des actions pour en sortir*, produit par le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM). Ce document, réalisé dans la foulée du 35^e anniversaire de l'organisme, réunit des textes sur les origines du RAPSIM, l'itinérance au féminin, le soutien communautaire, les maisons de chambres, la judiciarisation et les réponses gouvernementales à l'itinérance. Consulter: <rapsim.org>.

CHRÉTIENS ENGAGÉS RÉCOMPENSÉS

Issu du Forum québécois théologie et solidarité, le livre *L'utopie de la solidarité au Québec. Contribution de la mouvance sociale chrétienne* (Paulines, 2011), codirigé par Lise Baroni, Céline Beaulieu, Michel Beaudin, Yvonne Bergeron et Guy Côté, a reçu le Prix 2012 de l'organisme Communication et société dans la catégorie «Livre religieux et de spiritualité». Selon les récipiendaires, cette reconnaissance s'adresse aussi à tous les groupes de chrétiens engagés. Le livre, dont il ne resterait qu'environ 200 exemplaires sur les 700 qui ont été imprimés, est disponible dans les Librairies Paulines de Montréal et Trois-Rivières.

MIGRATIONS ET INJUSTICES

La politologue Marie Le Ray a produit pour le secteur Vivre ensemble du Centre justice et foi un document de réflexion intitulé *Migrations temporaires, injustices durables: le cas des travailleurs étrangers «temporaires» au Canada*. Il décrypte les mécanismes qui contribuent à des injustices structurelles à l'égard de certaines catégories de travailleurs temporaires, présents notamment dans les secteurs de l'agriculture et du travail domestique. Les acteurs économiques occupent une place prépondérante dans la définition des cibles des programmes de recrutement de ces travailleurs, ce qui donne lieu à des inégalités entre eux et à une fragilisation de leur statut. Le document enrichit la réflexion sur le sujet en articulant la question de la précarisation des droits du migrant avec celle de la précarisation des droits du travail. À télécharger au <cjf.qc.ca>, section Vivre ensemble.



ainsi la progression de leur déception et de leur désenchantement au fil des étapes de la conversion de la ville en mine à ciel ouvert, malgré les efforts de l'équipe de communication de la compagnie qui tente de les convaincre des bénéfices d'une telle aventure. En quoi consiste le rêve



On comprend, à travers les témoignages, que la loi est du côté des compagnies et protège bien mieux les droits des minières que ceux des gens et des municipalités. Si l'offre semble alléchante au premier abord, on constate rapidement les nombreux désagréments causés par l'exploitation d'une mine à ciel ouvert. Ainsi, plusieurs citoyens qui croyaient améliorer leurs conditions de vie se voient contraints de quitter cette ville qu'ils avaient choisie, puisqu'elle n'existe tout simplement plus. Le bruit constant des machines, la poussière qui s'insinue partout en permanence, les détonations quotidiennes et ce sentiment des citoyens de ne plus être à leur place feront en sorte de vider la ville d'une bonne partie de ses habitants.

Les images du réalisateur portent une certaine lourdeur et une grisaille qui représentent bien l'état d'esprit des gens de cette petite municipalité bouleversée. Ses entrevues sont intimes, témoignant de la qualité de son engagement dans le processus de transformation qu'il relate. Avec ce film, Nicolas Paquet laisse un témoignage précieux pour les citoyens d'autres villes qui se retrouveront dans la même situation. Comme dans le cas de Malartic, ils feront sans doute face à des exploitants bien peu soucieux des conditions de vie de la population.

EMMANUELLE LIPPÉ

DVD

LA RÈGLE D'OR

RÉALISATION : NICOLAS PAQUET
LES FILMS DU 3 MARS
QUÉBEC, 2012, 75 MIN.

Malartic, Abitibi-Témiscamingue. Une ville autrefois prospère, puis durement touchée par la fin de l'exploitation des quatre gisements qui lui avaient donné naissance. Une grande partie des habitants dépendent de l'aide sociale. En 2006, entre en scène Osisko, une compagnie minière qui se présente comme la solution aux problèmes de chômage en voulant exploiter le filon d'or sur lequel la ville est bâtie. La minière s'apprête à empocher des milliards de dollars en profits sur dix ans – la ville n'en recevra que 0,03 %.

Le film *La règle d'or* nous présente cette réalité vécue par quelque 3600 Malarticois, dont la parole est libérée grâce au choix du réalisateur de suivre la situation pendant plusieurs mois. Cela lui permet, entre autres, de retracer l'évolution de leurs opinions et d'éviter d'influencer leurs impressions du moment. Celles-ci se transforment au fur et à mesure que le rêve laisse place à la réalité. Le spectateur suit

tants de Malartic? D'abord, la création de nouvelles institutions pour remplacer celles détruites par la compagnie lorsque, pour faciliter le passage des camions, elle a brisé les quartiers et fait disparaître l'âme de la ville sous un tas de poussières. Ensuite, des relocalisations (200 maisons sont déplacées) qui se passent moins bien que promis et qui laissent aux Malarticois un sentiment de frustration. Ceux-ci doivent en effet s'abstenir de critiquer Osisko s'ils veulent obtenir un travail à la mine. Enfin, les retombées économiques sont beaucoup moins importantes que prévu dans ce milieu de vie qui s'étirole sous nos yeux.

De plus, la compagnie sème la discorde et installe un climat de suspicion entre voisins, en tentant de négocier directement avec chacun des habitants, réussissant à offrir moins à certains et davantage à d'autres. La solidarité en pâtit, les gens ont du mal à faire confiance aux autres, tout le monde veut tirer son épingle du jeu. Au bout du compte, la majorité se sent coupable d'avoir été aussi naïve devant les beaux discours d'une compagnie qui empochera le magot et laissera derrière elle un trou béant de deux kilomètres de longueur sur 600 mètres de profondeur.



ASSOIFFÉS DE LIBERTÉ

Tariq Ramadan
L'ISLAM ET LE RÉVEIL ARABE
 Paris, Presses du Châtelet, 2011,
 288 p.

Plus d'un an plus tard, la portée des soulèvements populaires arabes mérite une analyse à rebrousse-poil des traitements médiatiques et des apologies naïves. Certes, les *intifada* (soulèvements) ont montré la possibilité – toujours présente – d'un temps ouvert, qui ébranle le temps vide et homogène de la temporalité capitaliste. Cependant, la « prudence de l'optimisme et la détermination de l'engagement » (p. 55) sont plus que jamais nécessaires. En ce sens, la lecture du dernier ouvrage de Tariq Ramadan, composé de quatre chapitres et de dix-huit articles rassemblés dans des annexes rédigées « à chaud » lors des événements, s'avère d'une grande pertinence. L'auteur rend compte de la complexité, de la signification et du parcours des mouvements qui ont remis en valeur la dignité et l'espoir des peuples.

Il analyse d'abord les faits qui ont précédé l'immolation du jeune Mohamed Bouazzi, les mobilisations dans les rues de la Tunisie et de l'Égypte, les manifestations sur la Place de la libération (Place Tahrir) et les vendredis de la liberté. Il rappelle aussi la volonté de « démocratiser » l'ensemble du Moyen-Orient, depuis 2003, dans le sens voulu par l'administration Bush. À partir de 2004, certaines institutions, notamment l'Albert Einstein Institute, la Freedom House et l'International Republican Institute ont formé de nombreux blogueurs et activistes sous la houlette de Srdja Popovic, un des principaux opposants au criminel de guerre Slobodan Milosevic. L'auteur relève le rôle variable qu'à joué Internet en Tunisie, en Lybie et en Syrie. Ainsi, bien qu'il reconnaisse la soif de liberté des mouvements sociaux et leur rôle contre les dictatures, il s'attarde toutefois à la dimension géopolitique des



événements afin d'en cerner les limites. Les forces sociales ont lutté pour leur propre libération mais, comme le rappelait Marx, dans des conditions qui leur échappent.

Tariq Ramadan appelle à la prudence afin de ne pas tomber dans le piège du discours démocratique-libéral qui est en train de préparer le terrain pour le renouveau du néolibéralisme dans cette région. Parce que le peuple a exprimé son désir d'un changement réel et d'un véritable sens de la justice, la « démocratie sous contrôle », voulue par des puissances économiques comme la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, doit être rejetée.

Parmi les défis que les peuples arabes doivent relever, et au nombre des contradictions qu'ils doivent dépasser, on retrouve celui de l'opposition idéologique et stérile entre les laïcs et les islamistes. Cette polarisation malsaine empêche de saisir l'urgente nécessité d'un État civil, qui s'appuie sur une éthique politique et une bonne gouvernance (*al-hukm ar-râshid*). Certes, la référence religieuse et idéologique à l'islam est – et sera – cruciale dans les projets, les discours et les horizons des peuples musulmans. Mais l'auteur soutient qu'il faut éviter de réduire l'islam politique à un univers monolithique, en occultant ses différents courants et tendances. À plusieurs reprises, il met en lumière les aspects de l'islam qui sont en concordance avec une véritable société démocratique, comme celui de la distinction des autorités (divine et humaine) et celui de la critique d'un État autoritaire. Les affinités électives avec la théologie de la libération latino-américaine sont frappantes.

Ce livre pose un excellent diagnostic concernant les divers contextes où

se sont déroulés – et se déroulent encore – ces soulèvements. Il s'agit aussi d'une remarquable étude des sources auxquelles ces peuples assoiffés de liberté se sont abreuvés et ont renouvelé leurs forces afin de briser des verrous de longue date.

LUIS MARTINEZ ANDRADE

LA FIN D'UN TEMPS

Slavoj Žižek
VIVRE LA FIN DES TEMPS
 Paris, Flammarion, 2011, 577 p.

Dans son dernier ouvrage traduit en français et portant le titre évocateur *Vivre la fin des temps*, le philosophe Slavoj Žižek nous invite à une profonde réflexion sur cette impossibilité collective et toute contemporaine de faire le deuil d'une époque particulière, celle d'une globalisation postmoderne n'ayant pas su tenir ses promesses d'un monde meilleur. Elle devait apporter bonheur, fraternité, félicité et paix aux hommes meurtris et divisés par des décennies de guerres tièdes et de luttes idéologiques dogmatiques, le tout soutenu par la progression d'un ordre mondial néo-conservateur et néolibéral. Or, nous nous retrouvons devant un avenir opaque, insaisissable par nos schémas conceptuels traditionnels.

En effet, nous avons souvent l'impression d'être condamnés à errer sur un horizon poussiéreux s'étirant devant nous, poursuivis par les quatre chevaliers de l'apocalypse que sont « la crise écologique, les conséquences de la révolution biogénétique, les déséquilibres à l'intérieur du système capitaliste globalisé et la croissance explosive des divisions et exclusions sociales » (p. 11). Selon l'auteur, la situation dans laquelle nous sommes plongés est celle-là même qui nous empêche de combattre ces problèmes. Nous risquons d'aboutir, de notre « propre chef », au désastre de notre perte, car le leitmotiv de notre époque

est d'admettre sans admettre, de faire le deuil du capitalisme sans perdre le capitalisme. C'est pour contrer cette évitable fatalité qu'il propose une relecture réaliste de la fin d'un temps, à travers les cinq étapes du deuil: le déni, la colère, le marchandage, la dépression et l'acceptation.

À chacune de ces étapes correspond un symptôme de notre malaise civilisationnel: l'utopie libérale multiculturelle, les fondamentalismes théologico-politiques de toute nature, l'incompréhension des thèses fondamentales de l'économie politique, la montée en puissance du « cogito prolétarien » et, enfin, la nécessité de reconquérir la cause révolutionnaire. Ce qu'espère Žizek, c'est une réactivation des possibles révolutionnaires par le biais de la réaffirmation d'une gauche radicale qui pourrait enfin dépasser autant une droite sans vergogne qu'une gauche multiculturelle bienpensante.

L'auteur excelle dans l'art de relever des paradoxes comme l'alliance des évangélistes américains et des orthodoxes israéliens, les antagonismes de classes se retournant contre celles-ci, le racisme latent de la pensée antiraciste, l'aliénation par l'injonction de jouissance, l'anticapitalisme pro-capitaliste, l'unanimité gauche/droite pour la guerre en Libye, etc.

Malgré les nombreuses répétitions de ses anciens ouvrages, qui laisseront un goût de compilation aux initiés (le chapitre sur la crise de l'économie politique est constitué d'articles déjà publiés), l'auteur réussit encore une

fois à présenter une excellente synthèse des enjeux contemporains, tout en éclairant, à l'aide de constats sévères mais justes, des zones obscures de notre pensée ankylosée.

Un des éléments positifs qui ressort de cet essai est que notre époque en est une d'ouverture vers des possibles et que, partant du pire, le mieux peut en surgir. À nous d'y voir et de nous prendre en main collectivement. « Ne nous trouvons-nous pas dans l'obligation de redéfinir ce que pourrait être l'acte héroïque à accomplir? » (p. 245).

BENOIT COUTU

**RENOUVEAU
INDÉPENDANTISTE**

**QUI VIVE – OUVROIR
D'INDÉPENDANCE**

« Reflux Global », n° 2,
hiver-printemps 2012.

« Ainsi donc nous sommes jeunes... Quelle chance, en effet, que d'être neuf. » Ainsi s'ouvre, non sans ironie, le deuxième numéro de la non moins jeune et neuve revue *Qui Vive – Ouvroir d'indépendance*. Vitriolique, ce numéro « reflux global rose antiacide » souligne tout aussi ironiquement le « 63,25^e » anniversaire du célèbre manifeste des Automatistes. Ce regard un brin amer et avide de changement est posé par des auteurs d'une génération dont on dit qu'elle pourrait être la première depuis longtemps à être moins nantie que la précédente.

Dans cette publication de belle qualité, l'art visuel occupe une place de choix et illustre chacun des textes, à l'aune des idéaux automatistes et de ceux pour qui l'acte de création se voulait émancipateur aussi bien sur les plans politique et social qu'individuel. Cela est fort à propos si l'on considère que la création artistique d'aujourd'hui est souvent mise au pilori. Ainsi, l'ex-tase, élément fondateur du rapport entre créateur et spectateur – et de la conscience collective qui en découle –,

aurait fait place à une logique marchande simultanément populiste, élitiste et porteuse de « somnambulisme de masse », selon Élise Lafontaine et Guillaume Martel Lasalle (« Stagnation du désir »), Catherine Dorion (« Lettre à l'artiste ») et Flash Appalaches (« Le suicide de Claude Gauvreau »). On rappelle le spectaculaire suicide de Gauvreau, tel un symbole de ce renoncement de l'art à porter les idéaux de sa génération et à nourrir les révolutions. On porte à notre attention que ce sont les institutions culturelles nées de la Révolution tranquille qui ont financé jadis un cinéma direct, résolument revendicateur d'un autre ordre social. Autres temps...

Emanuel Dion-Goudreau nous livre, dans « Passé décomposé », le récit poétique d'une rencontre avec l'histoire du pays à faire. S'il se termine sur une note désabusée, il exprime avec un tel brio l'amour de la langue, du territoire et de ses habitants qu'il pourrait sans doute ouvrir les portes du renouveau indépendantiste s'il était davantage imité et diffusé.

Ce renouveau, s'il survient, sera culturel mais aussi économique et politique. Aussi l'acte démocratique du vote, le consumérisme et le concept d'État-nation sont passés au crible. En effet, comment imaginer un pays nouveau et, surtout, meilleur, en conservant les anciens modèles? Comment se doter de neuf sans comprendre ce qui précède? Projet ambitieux s'il en est. Dans « La nation dans tous ses états », Guillaume Tremblay s'y colle dans un bref exercice de déconstruction de la notion d'État-nation, au terme duquel force est d'admettre qu'il s'agit là du seul modèle permettant à un Québec décomplexé et indépendant de proposer, dans un dialogue symétrique avec les autres pays du monde, une autre façon de poursuivre ses aspirations à la liberté et à la dignité humaines.





Ce numéro de *Qui Vive*, véritable fermail d'insignifiance avec ses «Manifestes pour un Québec schiste/un Québec vintage/un Canadien canayen», pourrait s'avérer indigeste pour certains s'il ne portait pas également, en filigrane, le désir puissant d'un pays jeune et nouveau, vecteur d'idéaux pouvant mettre fin, dicit Emanuel Dion-Goudreau, à notre «ordinaire [qui] s'est prolongé». Cela n'est certes pas plus nouveau que ne l'est la jeunesse et sa fougue légendaire, mais les vieux souverainistes engoncés dans leur confort fatigué seront sans doute soulagés d'apprendre que la relève est prête.

CHRISTIANE BONNEAU

UN MODÈLE ALTERNATIF

Roméo Bouchard
LA RECONQUÊTE DU QUÉBEC.
ESDRAS MINVILLE
ET LE MODÈLE GASPÉSIEN
 Montréal, Écosociété, 2011, 224 p.

Roméo Bouchard s'est fait connaître par ses actions et publications où il défend un modèle de développement agricole à visage humain, des entreprises conviviales et un pouvoir

décentralisé et démocratique des régions. Il consacre cette fois un livre au sociologue, économiste et défenseur de la doctrine sociale de l'Église Esdras Minville, dans lequel figurent également des témoignages et des chroniques sur l'histoire de la Gaspésie. D'entrée de jeu, Bouchard ne cache pas son admiration pour Minville, un homme d'action universi-

taire et autodidacte né à Grande-Vallée, en Gaspésie, en 1896. Il a occupé, de 1924 à 1962, un poste de professeur aux Hautes études commerciales. Il fréquente alors les intellectuels de l'époque, dont Édouard

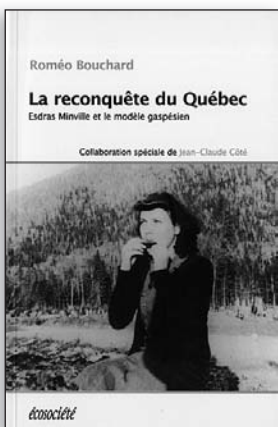
Montpetit, Olivier Asselin, Lionel Groulx et Errol Bouchette, qui inspirent sa pensée et son modèle de développement coopératif et décentralisé conférant un véritable pouvoir régional. Or, l'admiration de l'auteur se transforme parfois en vénération, faisant de Minville «le prophète de Grande-Vallée». Certaines choses agaceront peut-être le lecteur, comme la représentation de la Gaspésie comme «Terre promise», une histoire faite de héros canadiens-français (et il n'y a que des hommes), une idéalisation de la jeunesse et un éloge parfois peu nuancé des Québécois. Cela rend ambigu la part de l'autre, dont les Autochtones et les immigrants, même si leur participation à la «restauration» de la société québécoise est reconnue.

Cela dit, Bouchard montre par un choix judicieux d'extraits de l'œuvre de Minville comment il est possible de comprendre les dérives actuelles de nos sociétés, tout en offrant un cadre de réflexion qui s'appuie sur les grands principes de la modernité, dont la démocratie et l'idéal coopératif. Cette modernité, malgré la Grande Noirceur, laisse entrevoir de la lumière dans la pensée de Minville. En effet, dans le climat difficile et troublant des années 1920 et 1930 (crise financière et économique, montée du fascisme), Minville suivra le chemin tracé par la doctrine sociale chrétienne et le courant personnaliste qui s'opposent au totalitarisme au nom de la sauvegarde des libertés individuelles et des solidarités collectives. C'est à partir de ce fond humaniste qu'il fondera son modèle de développement, qui s'inspire d'un corporatisme où le pouvoir de décision repose sur les acteurs de la société civile et du mouvement coopératif afin de contrer la séparation entre la vie économique et la vie sociale. Dans ce modèle, l'État doit jouer le rôle de gardien du bien commun de la nation canadienne-française tout en préservant l'autonomie des communautés territoriales. Ce plan d'ensemble permet d'orienter le développement de manière démocratique par la décentralisation des pouvoirs dans les communautés régionales.

Pour réaliser son projet à Grande-Vallée, Minville réussira à négocier un territoire forestier avec la compagnie Brown Corporation afin d'y implanter, en 1938, une colonie agro-forestière et la première coopérative forestière au Québec: la Société agro-forestière de Grande-Vallée. Cette coopérative connaîtra une période d'essor pour finalement décliner à la fin des années 1950. Minville attribue ce déclin à la politique forestière capitaliste de l'État qui s'appuie sur le rendement économique immédiat, délaissant ainsi un meilleur soutien aux coopératives. La logique capitaliste, consumériste et individualiste, les gains salariaux plus importants dans la grande entreprise, l'ouverture de la mine de cuivre à Murdochville et l'attrait des grandes villes vont finir par éroder le projet coopératif. Cette logique est toujours présente dans différents secteurs d'activités au Québec, en témoignent les mégaparc éoliens, les mines à ciel ouvert, l'exploration du gaz de schiste et le Plan Nord.

Dans le prolongement de la pensée de Minville, l'auteur propose des clés pour «restaurer» la société québécoise afin de sortir du modèle dominant. Il s'agit de mobiliser les gens au nom de l'identité territoriale et culturelle, tout en défendant «l'idée de démocratie et de territoire plutôt que de nation et d'économie.» Dans ce projet, l'État doit poursuivre son rôle de garant du bien commun, mais celui-ci demeure assujéti à des impératifs économiques comme fondements du développement des communautés. Certes, il s'agit d'une économie sociale et solidaire, mais il faudrait la penser d'abord comme un système politique. Sur ce point, l'auteur n'arrive pas à dépasser les ambiguïtés de la pensée de Minville. Les pistes de réflexion qu'il nous soumet s'inscrivent néanmoins dans cette volonté de contrer les dérives du capitalisme et méritent d'être débattues.

RAYMOND BEAUDRY



INTERPELLÉ?

PLURALISME CULTUREL
MIGRATIONS
DIVERSITÉ RELIGIEUSE

Par son secteur Vivre Ensemble, le Centre justice et foi développe



une expertise sur les enjeux liés à l'immigration et au pluralisme: accueil des migrants, protection des réfugiés, droits des travailleurs temporaires, intégration, citoyenneté, laïcité, etc. Le bulletin *Vivre Ensemble* propose régulièrement des articles consacrés à ces questions. Il recueille les contributions d'acteurs engagés dans l'action sociale, mais aussi de chercheurs qui alimentent le débat à travers le prisme politique et anthropologique.



Au cœur des débats de société

Vous souhaitez recevoir le bulletin gratuitement? Abonnez-vous à sa version électronique au <cjf.qc.ca/ve>

Mon eau est publique

scfp.qc.ca @SCFPQuebecInfos SCFP-Québec Infos

CIBL 101,5
anime votre
réflexion.

cibl1015.com

CIBL 101,5
Animer **Montréal**